

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi trois mars à 18 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christelle FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présent(e)s :

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du C.C.A.S.,
Mmes ALVERNHE, BONILLA, BOUROU, KREUTER, MYARD-DALMAIS, PERRENES, RAMBAUD (départ avant le vote de la délibération 1.1)
MM. BERENDSEN, M. NOBLECOURT

Etaient excusé(e)s :

M. REPENTIN, Président du C.C.A.S. (donne pouvoir à Mme FAVETTA SIEYES)
Mmes COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, GARCIN, LEVROT-VIROT, RAMBAUD (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS), VERDU (donne pouvoir à M. NOBLECOURT)
M. DE BOISRIOU

1. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 (ROB)

Conformément aux articles L.2312-1 et D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est proposé au conseil d'administration du CCAS un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Sont notamment développées les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et d'investissement, ainsi que la programmation d'investissement.

Ce rapport doit par ailleurs faire état d'éléments spécifiques concernant la masse salariale : évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, information sur la structuration des effectifs, des rémunérations et du temps de travail.

Impérativement présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, il donne lieu à un débat au sein du conseil d'administration du CCAS. Il est acté par une délibération spécifique faisant l'objet d'un vote. En aucun cas celui-ci n'a vocation à approuver les orientations proposées.

Le rapport proposé est annexé à la présente délibération.

◆ Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de la transmission du rapport d'orientations budgétaires,
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le receveur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17
Vote : Pour : 12
 Contre :
 Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Pour le Maire, Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente

Christelle FAVETTA SIEYES



Rapport d'orientations budgétaires 2023

AVANT PROPOS

L'article 11 de la Loi du 06 février 1996 précise que les CCAS doivent comme toute collectivité organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, celui-ci devant être approuvé avant le 31 mars.

L'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notre », publiée au journal officiel du 08 août 2015 a renforcé l'information des administrateurs.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport présenté en conseil d'administration qui décline notamment les orientations budgétaires. C'est l'objet de ce document pour l'exercice 2023.

SOMMAIRE

I- ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1/ Rappel sur l'organisation financière	4
2/ Retour sur les modalités de financement.....	5
3/ Analyse des résultats 2022	
A/ Fonctionnement	6
B/ Investissement	14

II- ÉLABORATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

1/ Tendances générales	17
2/ Hypothèse et éléments généraux retenus	
A/ Dépenses principales	20
B/ Recettes Principales.....	25
C/ Investissements.....	26
D/ Dette	26
3/ Présentation des grandes orientations budgétaires	27

III- PERSPECTIVES BUDGETAIRES PAR SERVICE

1/ Budget principal.....	35
2/ Epinettes.....	38
3/ Hébergement	39
4/ Aide à domicile	43
5/ EHPAD (Charmille et Clématis)	45
6/ Corolle	50
7/ Services paramédicaux.....	53

CHAPITRE 1 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1/ RAPPEL SUR L'ORGANISATION FINANCIÈRE

Le CCAS en tant qu'établissement public autonome est soumis à plusieurs obligations réglementaires en termes comptable. Retenons notamment :

- Qu'il doit présenter un budget pour chaque service ou établissement médico-social ;
- Qu'il dépend de deux nomenclatures comptables différentes la M57 et la M22 ;
- Qu'il est assujéti, en fonction des modalités de financement, à des procédures et des formalismes différents : budget primitif d'une part¹, État prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD)² d'autre part ;
- Qu'il est lié sur certains services à l'existence de contrats d'objectifs et de moyens signés, soit avec le conseil départemental (SAAD), soit avec le conseil départemental et l'ARS (EHPAD, SPM, Corolle) ;
- Qu'il est dans l'obligation de présenter son budget sous trois sections comptables distinctes et étanches en EHPAD (hébergement, dépendance, soins), dépenses et recettes étant orientées selon leurs natures ;
- Qu'il n'est pas libre de fixer la majeure partie de ses tarifs : dans ce cas, c'est le Conseil Départemental qui les établit.

En résumé, le CCAS compte huit budgets qui sont régis selon les règles suivantes :

Budget	Services concernés	Nomenclature comptable	Outil de gestion budgétaire	Modalités de gestion comptable
Principal	Administration générale pôle qualité Service repas Finances Pôle technique Pôle social Chrysalide Maison relais Animation	M57	Budget primitif Compte administratif	Comptabilité classique
Hébergement	Calamine Ma Joie	M22	Budget primitif Compte administratif	Comptabilité classique
Aide à domicile	Aide à domicile	M22	Budget primitif Compte administratif	Comptabilité classique
Epinettes	Les Epinettes	M57	Budget primitif Compte administratif	Comptabilité classique
Services paramédicaux	SSIAD ESAD	M22	EPRD ERRD	Comptabilité classique
EHPAD Corolle	Hébergement temporaire Accueil de jour	M22	EPRD ERRD	Comptabilité tripartite
EHPAD Charmilles	Charmilles	M22	EPRD ERRD	Comptabilité tripartite
EHPAD les Clématis	Clématis	M22	EPRD ERRD	Comptabilité tripartite

¹ Le budget primitif répond à une logique annuelle, comprend 2 sections (investissement, fonctionnement) équilibrées et fait l'objet en fin d'exercice d'un compte administratif qui constate un résultat.

² L'EPRD permet d'apprécier la viabilité financière de l'activité en s'appuyant sur une vision prospective et pluriannuelle (sur sept ans). Il comprend une partie relative à l'exploitation et une autre formée d'indicateurs financiers. Le compte de résultat n'a pas l'obligation d'être équilibré.

2/ RAPPEL SUR LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau de synthèse ci-après permet d'appréhender à la fois le type mais également l'origine des recettes permettant de financer le fonctionnement des différents services du CCAS.

Services	Type de recettes	Validation	Provenance des recettes
Services d'Aide à domicile	Dotation	Conseil départemental - CCAS	Département - Ville
	tarif horaire	Conseil départemental	Usagers - Caisses de retraite - mutuelles
Ma Joie - Calamine	Loyer	Conseil d'Administration du CCAS encadré par l'application de l'IRL	Usagers - CAF
	Dotation	CCAS	Ville
Les Epinettes	Loyer	Conseil d'Administration du CCAS encadré par l'application de l'IRL	Usagers - CAF
	Dotation	DDCSPP - Grand Chambéry	Etat - Grand Chambéry
Maison relais Calypso	Loyer	Conseil d'Administration du CCAS encadré par l'application de l'IRL	Usagers - CAF
	Dotation	DDCSPP - CCAS	Etat - Ville
Chrysalide	Loyer	Conseil d'Administration du CCAS encadré par l'application de l'IRL	Usagers - CAF
	Dotation	Département - CCAS	Département - Ville
Services Paramédicaux (SSIAD et ESAD)	Dotation	A.R.S. - CCAS	CPAM - Ville
EHPAD Les Charmilles et Clématis	Prix de journée	Conseil départemental	Usagers - Département - CAF
	Dotations	A.R.S. - Département - CCAS	CPAM - Département - Ville
EHPAD Corolle Hébergement temporaire et Accueil de Jour	Prix de journée	Conseil départemental	Usagers - Département - CAF
	Dotations	A.R.S. - Département - CCAS	CPAM - Département - Ville
Pôle social	Dotation	Département - CCAS	Département - Ville
Service portage de repas	Tarif	Conseil d'Administration du CCAS	Usagers
Pôle travaux	Tarif	Conseil d'Administration du CCAS	Usagers - Etablissements du CCAS - Ville
	Dotation	CCAS	Ville
Pôle Animation	Tarif	Conseil d'Administration du CCAS	Usagers - Ville
	Dotation	CCAS	Ville

3/ ANALYSE DES RESULTATS 2022

A/ Résultat de fonctionnement

Le résultat prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2022 au global des budgets présente un déficit de 147 259 €. Si l'on tient compte des reports à nouveau et des réserves, l'établissement présente un solde de + 835 755 €.

	Report à nouveau au 31/12/2021 - Bilan	Réserves de compensation des déficits au 31/12/2021 - Bilan	Report à nouveau au 31/12/2022 intégrant l'affectation du résultat 2021	Réserves de compensation des déficits au 31/12/2022 intégrant l'affectation du résultat 2021	Résultats 2022 Provisoires	Report à nouveau	Réserves
Budget Principal	830 827 €	- €	754 866 €	- €	- 227 402 €	527 464 €	- €
Hébergement	96 257 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Les Epinettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
SAAD	- €	- €	116 000 €	- €	- 116 000 €	- €	- €
SPM	192 743 €	41 607 €	340 737 €	41 607 €	103 980 €	444 717 €	41 607 €
Clématis	- 110 157 €	- €	85 146 €	- €	152 760 €	237 906 €	- €
Charmilles	- 310 905 €	- €	- 408 735 €	- €	- 66 539 €	- 475 274 €	- €
Corolle	62 793 €	14 487 €	38 904 €	14 487 €	5 942 €	44 846 €	14 487 €
TOTAL	761 558 €	56 095 €	926 918 €	56 095 €	- 147 259 €	779 660 €	56 095 €

Résultats détaillés 2022 périmètre hors EPRD :

Périmètre hors EPRD 2022					
Budget / Section	REPORT A NOUVEAU APRES AFFECTATION DES RESULTATS 2021	DEPENSES	RECETTES	SUBVENTION VILLE	RESULTATS ANNUELS
<i>Principal</i>	754 866,03	4 441 646,01	4 214 244,35	2 840 372,86	-227 401,66
<i>Les Epinettes</i>	0,00	1 126 608,54	1 126 608,54		0,00
Hébergement	0,00	1 933 996,82	1 933 996,82	435 285,86	0,00
Ma Joie		916 667,97	916 667,97	261 082,92	0,00
Calamine		1 017 328,85	1 017 328,85	174 202,94	0,00
<i>Aide à domicile</i>	116 000,00	1 641 780,99	1 525 780,99	207 227,28	-116 000,00
TOTAL	870 866,03	9 144 032,36	8 800 630,70	3 482 886,00	-343 401,66

Résultats 2022 détaillés périmètre EPRD :

Périmètre EPRD 2022					
Budget / Section	REPORT A NOUVEAU APRES AFFECTATION DES RESULTATS 2021	DEPENSES	RECETTES	SUBVENTION VILLE	RESULTATS ANNUELS
<i>Services Paramédicaux</i>	340 737,27	1 519 042,88	1 623 023,06	0,00	103 980,18
SSIAD		1 326 605,72	1 330 215,24		3 609,52
ESAD		192 437,16	292 807,82		100 370,66
<i>EHPAD Corolle</i>	38 903,86	1 093 967,79	1 099 910,10	217 555,00	5 942,31
<i>Accueil de Jour</i>		339 787,93	363 541,51	85 341,00	23 753,58
Section Hébergement		131 959,56	148 685,47	77 962,00	16 725,91
Section Dépendance		67 716,94	69 239,55	6 218,00	1 522,61
Section Soins		140 111,43	145 616,49	1 161,00	5 505,06
Hébergement Temporaire		754 179,86	736 368,59	132 214,00	-17 811,27
Section Hébergement		278 621,69	329 227,11	117 769,00	50 605,42
Section Dépendance		177 365,86	169 363,03	6 529,00	-8 002,83
Section Soins		298 192,31	237 778,45	7 916,00	-60 413,86
<i>EHPAD Les Charmilles</i>	-408 735,23	4 194 405,82	4 127 866,90	139 792,00	-66 538,92
Section Hébergement		1 913 643,30	2 020 607,63	101 142,00	106 964,33
Section Dépendance		757 071,10	689 244,21	14 014,00	-67 826,89
Section Soins		1 523 691,42	1 418 015,06	24 636,00	-105 676,36
<i>EHPAD Les Clématis</i>	85 146,25	4 130 434,11	4 283 193,69	59 767,00	152 759,58
Section Hébergement		1 868 444,66	2 023 076,87	20 788,00	154 632,21
Section Dépendance		789 851,51	746 342,32	14 069,00	-43 509,19
Section Soins		1 472 137,94	1 513 774,50	24 910,00	41 636,56
TOTAL	56 052,15	10 937 850,60	11 133 993,75	417 114,00	196 143,15
TOTAL CCAS	926 918,18	20 081 882,96	19 934 624,45	3 900 000,00	-147 258,51

	Différence entre les dépenses prévisionnelles et celles réalisées	Différences entre les recettes prévisionnelles et celles réalisées	Solde entre le prévisionnel et ce qui a été effectivement réalisé
Budget principal	-626 131,02	-853 532,68	-227 401,66
<i>Direction - Administration générale</i>	- 373 183,60	-592 840,88	-219 657,28
<i>Pôle Qualité</i>	- 7 134,21	-7 134,21	0,00
<i>Repas à domicile</i>	- 33 696,60	-41 440,98	-7 744,38
<i>Travaux / Logements</i>	- 79 413,85	-79 413,85	0,00
<i>Pôle Finances - Commande publique</i>	- 23 844,47	-23 844,47	0,00
<i>Pôle social</i>	- 53 496,25	-53 496,25	0,00
<i>Animation retraités</i>	- 28 296,66	-28 296,66	0,00
<i>Maison Relais Calypso</i>	1 393,90	1393,9	0,00
<i>Chrysalide</i>	- 28 459,28	-28459,28	0,00
Hébergement	-66 747,18	-66 747,18	0,00
Les Epinettes	-42 538,46	-42 538,46	0,00
SAAD	89 106,99	-26 893,01	-116 000,00
SPM	64 433,88	111 639,31	47 205,43
Clématis	149 241,11	179 487,46	30 246,35
Charmilles	266 073,82	214 400,67	-51 673,15
Corolle	34 016,79	76 593,98	42 577,19
Total	-132 544,07	-407 589,91	-275 045,84

Avant de rentrer dans l'analyse des résultats 2022 par budget, il faut rappeler qu'en 2020 le CCAS a bénéficié d'un soutien exceptionnel de la ville avec une dotation supplémentaire de 450 000 € devant permettre de dégager des excédents sur le budget principal sur les exercices 2021 et 2022, tout en maintenant une subvention d'équilibre à 3,9 M d'euros. L'objectif demandé a été tenu puisqu'en 2021 le résultat du budget principal permettait de dégager un excédent de 754 866 € et en 2022 le budget principal réalise un excédent de 527 464 € et ce malgré un contexte inflationniste et des dépenses de personnel à la hausse, conséquence de décisions prises par l'Etat ou par la ville de Chambéry.

Le Budget Principal :

Le budget principal hors reprise d'excédent affiche un déficit de 227 401 €. Avec celle-ci, il présente un résultat positif de 527 464 €, chiffre qui sera reporté au budget 2023.

Dans le détail, pour l'administration générale (direction générale, directions de secteur, services centraux et situations particulières³), les dépenses sont de 1 951 421 €, soit 373 000 € de moins que prévu. Les explications de cet écart sont les suivantes :

- Le budget 2022 prévoyait la réalisation complète de certaines prestations intellectuelles (Analyse des Besoins Sociaux, diagnostic sur les RPS) qui finalement se feront sur deux années, soit 53 500 € non réalisé.
- La masse salariale qui était évaluée 1 620 000€ a été de 1 523 000 €, économie permise par la mutation, dans une autre collectivité, d'un agent en surnombre, l'absence de rupture conventionnelle et des changements de situations administratives.
- La non utilisation des 188 800 € mise en réserve.
- La réalisation de diverses économies sur d'autre lignes budgétaires.

Les recettes se composent ici essentiellement de remboursements d'assurance statutaire 103 600 €⁴ et de la subvention d'équilibre 1 489 910 €.

³ Ensemble des agents reconnus inaptes à leurs fonctions, reclassés ou en cours de reclassement, quel que soit le service d'affectation.

Pour les pôles qualité-prévention et finances, les dépenses sont en dessous du prévisionnel, la subvention d'équilibre, seule recette ici, est donc légèrement inférieure au prévisionnel.

Pour le service repas, il dégage un excédent de 13 170 € permis notamment par la réorganisation intervenue sur le 1^{er} trimestre de l'année 2022⁵

Le pôle social a vu ses dépenses diminuer de 9.17 % suite notamment à deux départs d'assistantes sociales dont le remplacement n'a pas pu se réaliser immédiatement en raison des difficultés de recrutement. À noter également la distribution de 70 000 € d'aides facultatives pour un budget initial de 100.000€.

Au niveau des recettes, le département a versé 48 950 € dans le cadre de la gestion des dossiers RSA, l'assurance 29 000 €, la subvention d'équilibre s'établissant à 444 158 €.

Les dépenses du pôle travaux s'élèvent à environ 231 570 € pour un budget prévisionnel de 310 985 €, soit une diminution de 26 %. Cette baisse s'explique par des choix de gestion. Il a notamment été décidé de ne pas remplacer la responsable du service⁶ partie début juillet. La question du devenir de ce service à l'identique est aujourd'hui posée, en particulier avec la perspective de fin de gestion des Epinettes. Côté recettes, on relève 90 500 € de prestations là où 110 000 € étaient anticipées.

Concernant Calypso et Chrysalide, les budgets sont maîtrisés ce qui a permis de revoir la subvention d'équilibre à la baisse pour ces deux services (-31 000 €). Sur Chrysalide la nouvelle assistante sociale est arrivée en juin alors que budgétairement son arrivée était prévue en février⁷. Il convient de noter que Calypso a bénéficié d'une revalorisation de son tarif couple d'hôte en raison de l'octroi du Ségur aux assistantes sociales.

Dépenses, recettes et niveau de subvention d'équilibre par service :

Service	Dépenses	Recettes	Dont subvention ville	% de la subvention par rapport aux recettes
Direction - Administration générale	1 951 421 €	1 710 850 €	1 489 910 €	87,09%
Pôle Qualité	190 700 €	190 700 €	190 333 €	99,81%
Repas à domicile	350 152 €	363 322 €		0,00%
Travaux / Logements	231 571 €	231 571 €	134 757 €	58,19%
Pôle Finances - Commande publique	279 636 €	279 636 €	278 750 €	99,68%
Pôle social	529 808 €	529 808 €	444 158 €	84%
Animation retraités	267 698 €	267 698 €	228 535 €	85%
Maison Relais Calypso	340 126 €	340 126 €	27 032 €	8%
Chrysalide	300 534 €	300 534 €	46 897 €	16%
Total	4 441 646 €	4 214 244 €	2 840 373 €	67%

⁴ Chiffre élevé à rapprocher du financement sur ce budget des situations particulières.

⁵ Intégration du service portage de repas au service d'aide à domicile permettant une mutualisation du temps de secrétariat avec une diminution de 0.5 ETP d'assistante administrative

⁶ Choix permis également par le rattachement fonctionnel des repas à l'aide à domicile.

⁷ Ce n'est pas le défaut d'anticipation mais bien les difficultés à recruter du personnel qui sont ici en cause.

Ci-dessous le détail des recettes et leur taux de réalisation :

Service	Recettes Prévue hors subvention BP	Recette subvention d'équilibre Prévue	Recettes Réalisées hors subvention	Recette Subvention d'équilibre réalisé	Ecart Recettes prévues / réalisées	Taux de réalisation des recettes par rapport au BP	Subvention Ecart Prévu Réalisé
Direction - Administration générale	201 224 €	1 347 601 €	220 940 €	1 489 910 €	19 716 €	110%	142 309 €
Pôle Qualité	- €	197 834 €	367 €	190 333 €	367 €		- 7 501 €
Repas à domicile	404 763 €	- €	363 322 €		- 41 441 €	90%	- €
Travaux / Logements	113 153 €	197 832 €	94 498 €	134 757 €	- 18 655 €	84%	- 63 075 €
Pôle Finances - Commande publique	- €	303 480 €	885 €	278 750 €	885 €		- 24 730 €
Pôle social	94 876 €	488 928 €	85 649 €	444 158 €	- 9 227 €	90%	- 44 770 €
Animation retraités	24 100 €	271 895 €	38 723 €	228 535 €	14 623 €	161%	- 43 360 €
Maison Relais Calypso	293 012 €	45 720 €	310 627 €	27 032 €	17 615 €	106%	- 18 688 €
Chrysalide	269 527 €	59 466 €	252 131 €	46 897 €	- 17 396 €	94%	- 12 569 €

Le budget hébergement :

Pour le chapitre des charges à caractère général, nous sommes à un taux de réalisation de 98 % pour les deux résidences autonomie avec comme principales dépenses les fluides pour 185 915 € et l'achat des repas pour 128 608 €. Le reste se partage entre les fournitures liées au fonctionnement, les frais de télécommunications, les prestations d'entretien des tenues professionnelles, les frais d'animation et la refacturation des frais de gestion de la ville et de la DSI.

Au niveau des dépenses de personnel, le budget prévisionnel prévoyait au regard des informations connues lors de son élaboration le versement du Ségur de la Santé pour les agents sociaux et les animatrices. Il s'avère que les différents décrets sortis en 2022 prévoient celui-ci pour les agents exerçant à titre principal des fonctions d'aide et d'accompagnement socio-éducatif au sein des résidences autonomie ce qui exclut nos professionnels.

Les dépenses afférentes à la structure ont été supérieures aux crédits votés au BP. En cause, les dépenses d'entretien des bâtiments plus importantes que prévues en raison d'un bâti vieillissant et d'un réseau de distribution d'eau avec de nombreuses fuites nécessitant l'intervention de professionnels.

Comme nous l'indiquions déjà l'année passée, l'enjeu majeur pour les deux résidences autonomie porte sur le niveau d'activité. Nous avons prévu un taux d'occupation de 89 % pour la Calamine et de 87 % pour ma Joie. Finalement il atteint 91 % pour la Calamine et 83 % pour Ma Joie. Le total des recettes de loyers est donc peu ou prou celui inscrit au BP. En revanche il est constaté un déficit (-38 600 €) sur la prestation de restauration et ce pour les deux résidences. Il s'explique par le départ de résidents qui prenaient régulièrement leurs repas et l'arrivée, en parallèle, de personnes qui ne souhaitent pas bénéficier de cette prestation. Le coût du service est très certainement en cause, d'autant que les ressources des personnes accueillies tendent à être de plus en plus réduites.

En termes de recettes, la subvention d'équilibre s'élève à 435 286 €, quand les prestations de service représentent 1 331 812€.

Détail des recettes issues des usagers :

Etablissement		taux d'occupation BP	Recettes BP	Taux d'occupation réel	Recettes Réel	Ecart Recettes / BP
Loyer	Ma Joie	87%	476 306 €	83%	457 139 €	- 19 167 €
	La Calamine	89%	621 106 €	91%	641 411 €	20 305 €
Repas	Ma Joie		134 600 €		113 234 €	- 21 366 €
	La Calamine		137 268 €		120 030 €	- 17 238 €

Les Epinettes :

Comme chaque année le budget présente un équilibre grâce à la subvention versée par Grand Chambéry. Pour 2022 celle-ci s'établit à 120 051€.

L'année a vu le début de la mise en œuvre du scénario validé lors du comité de pilotage concernant la réhabilitation du site et le retrait du CCAS. Ainsi 36 studios du bâtiment 100 et 4 appartements situés au bâtiment 400 ont été libérés. En parallèle le loyer versé à Cristal Habitat a fait l'objet d'une révision à la baisse (-23 400 €) sur la base des logements libérés.

Les dépenses réalisées sont inférieures au crédits votés lors du budget primitif, et ce malgré des dépenses toujours importantes sur l'entretien et la maintenance du bâtiment (94 000 €).

En lien avec la restitution des logements, le taux d'occupation est en forte baisse. Il atteint 73 %⁸ avec un total de recettes provenant des loyers de 828 527 €. Il était prévu 875 460 € au BP soit une différence d'environ 47 000 €.

Il faut rappeler que le CCAS a obtenu un agrément pour la gestion d'une nouvelle pension de famille et dans l'attente d'une nouvelle construction, une structure transitoire a été ouverte sur le bâtiment 200 début octobre. Elle permet de bénéficier d'une dotation d'un montant de 33 220 € de la part de l'Etat.

Les pertes de recettes provenant de la baisse du taux d'occupation ont pu être palliées par différentes régularisations des chèques énergies ainsi que d'un trop perçu d'EDF pour un montant d'environ 29 450 €.

Le service d'aide à domicile :

Comme l'année passée, le service d'aide à domicile a connu une baisse d'activité en raison des grandes difficultés à recruter du personnel. Il a réalisé en 2022, 45 483 heures⁹. Il faut noter l'augmentation des dépenses de la ligne « frais de déplacement », le mode de calcul du remboursement des indemnités kilométriques tenant compte de l'évolution des prix à la pompe au trimestre. En termes de masse salariale, il faut indiquer que les aides à domicile ont bénéficié, à compter du 1^{er} avril 2022, du Ségur de la Santé avec l'octroi de la prime de revalorisation représentant un coût d'environ 90 000 €. Le Département a apporté son soutien vis-à-vis de cette prime mais uniquement au prorata des heures dites tarifées (APA, PCH aide sociale), soit 80%. Il reste donc à la charge du CCAS la somme de 18 000 €. La subvention d'équilibre est contenue (207 227 €) du fait d'un excédent reporté de 116 000€.¹⁰

⁸ Hors restitution des logements nous sommes sur un taux d'occupation de 87%

⁹ En 2021 le service avait réalisé 49 419 heures et en 2020 52 412 heures

¹⁰ Excédent permis suite à une régularisation du Département sur des écarts de dotations favorables au SAAD.

Les budgets en EPRD :

Les services paramédicaux :

Ces services composés des soins infirmiers et de l'équipe spécialisée Alzheimer ont réalisé en 2022 un excédent de 103 980 €. Celui-ci trouve son explication dans la maîtrise des dépenses et notamment les charges à caractère général et afférentes à la structure. Concernant les frais de personnel, le faible absentéisme permet d'éviter le recours à l'intérim et, par conséquent, de maîtriser les dépenses. Celle-ci sont donc couvertes par les recettes de l'assurance maladie qui, dans sa dernière campagne budgétaire du mois de novembre, a intégré les coûts liés à la hausse du point d'indice survenu au 1^{er} juillet.

Les Charmilles :

L'EHPAD présente pour l'année 2022 un déficit de 66 539 €. Bien que meilleur qu'en 2021¹¹, le résultat reste donc défavorable. Les causes sont principalement à rechercher au niveau des dépenses de personnel, les autres charges étant maîtrisées.

La masse salariale est de 3 013 000 € dont 428 257 € de frais d'intérim pour un budget prévisionnel de 2 680 000 €. Ce dépassement s'explique, tout d'abord, par l'augmentation du point d'indice de 3.5 % au 1^{er} juillet¹² qui impacte également le Complément de Traitement Indiciaire versé dans le cadre du Ségur. Il est à relier également au taux d'absentéisme qui continue à être élevé¹³. La difficulté de recourir à des contractuels pour remplacer le personnel en arrêt en raison du faible nombre de candidatures rend obligatoire le recours aux agences d'intérim venant grever très fortement le budget.

Il est attendu que la réorganisation des services mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 vienne, à terme, stopper cette augmentation d'année en année mal maîtrisée.

Les Clématis :

L'EHPAD réalise un excédent de 152 759 €, soit une diminution par rapport au résultat 2021 de 42 545 €. Si les charges à caractère général ont été maîtrisées, on peut noter un dépassement sur le chapitre des dépenses afférentes à la structure avec comme principal explication, un fort dépassement sur la ligne charges sur exercices antérieurs de 39 820 €. Il s'agit de régularisations comptables qui font suite à une validation par le Département de dossiers d'aide sociale à l'hébergement (annulation des anciennes factures et refacturation au département). L'opération est donc neutre financièrement.

A propos de la masse salariale, tout comme les Charmilles celle-ci est en dépassement par rapport aux crédits votés, ainsi nous obtenons un réalisé de 2 961 600 € dont 426 597 € de frais d'intérim¹⁴. Pour rappel il était prévu un budget de 2 788 600 € dont 305 000 € de frais d'intérim. L'écart défavorable de 173 000 € s'explique par l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet¹⁵, et du taux d'absentéisme qui passe de 5,53 % en 2021 à 8,35 % en 2022.

Corolle :

Au global l'accueil de jour et l'hébergement temporaire, présentent un excédent de 5 942, 31 €. Celui-ci est permis par la subvention d'équilibre de 217 555 €. Pour rappel, par sa

¹¹ En 2021 le déficit s'élevait à 97 830 €

¹² Environ 30 500 € pour l'EHPAD des Charmilles

¹³ En 2022 le taux d'absentéisme est de 22.27 %, contre 20.28 % en 2021

¹⁴ soit 14.4% des dépenses du chapitre du personnel

¹⁵ Environ 31 000 € pour l'EHPAD des Clématis

taille, cette structure est impossible à équilibrer sans un financement complémentaire. Celui-ci est structurel dans la construction budgétaire. Il a été décidé par la ville et intégré dans le projet dès son origine. Sans cela, les services n'auraient pas ouvert.

L'accueil de Jour réalise un taux d'occupation de 75 %, les dépenses peuvent être qualifiées de maîtrisées avec uniquement un dépassement de 7 000 € sur le chapitre du personnel expliqué par la hausse du point d'indice. Les recettes sont supérieures au prévisionnel notamment avec des crédits de l'ARS en hausse par rapport à ceux inscrits au BP + 9 500 €. L'Accueil de jour réalise un excédent de 23 753 €, là où il était prévu au BP un excédent de 6 030 €.

L'hébergement temporaire présente un taux d'occupation de 86 %, ce qui est supérieur aux objectifs inscrits dans le CPOM et aux prévisions (80%). Les recettes sont donc supérieures aux attentes. Concernant les dépenses, il faut indiquer un recours à l'intérim plus important que prévu pour pallier l'absence des agents + 13 000 €. Les autres dépenses sont maîtrisées.

Dans le cadre des dialogues de gestion qui ont eu lieu en 2022 avec le Département et l'ARS, le CCAS a sollicité le regroupement des budgets soumis au formalisme de l'EPRD. L'intérêt réside dans la mutualisation des résultats. L'excédent de l'un vient pallier le déficit de l'autre et ainsi permettre d'avoir une capacité d'autofinancement mutualisée pour les établissements. Une validation de principe a été donnée mais uniquement pour les trois EHPAD. Cette demande devrait se concrétiser avec le futur CPOM dont la négociation est prévue en 2024 avec une mise en œuvre comptable au 1^{er} janvier 2025. Si nous étions déjà sur ce modèle les résultats seraient les suivants :

	Report à nouveau 2021	Dépenses	Recettes	Subvention ville	Résultats Annuels	Report à nouveau 2022
<i>EHPADs</i>	- 284 685,12 €	9 418 807,72 €	9 510 970,69 €	417 114,00 €	92 162,97 €	- 192 522,15 €

B/ Résultats d'investissement

En investissement, le résultat 2022 hors EPRD présente un excédent de 53 829, 13 €, avec l'intégration des résultats antérieurs nous arrivons à un résultat cumulé de 1 079 134,34 €

Résultats investissements 2022 hors périmètre EPRD :

Périmètre hors EPRD 2022					
Budget / Section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS ANNUELS	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
<i>Principal</i>	101 777,50	113 604,37	11 826,87	500 256,88	512 083,75
<i>165 Dépôts de garantie</i>	4 782,00	5 179,00			
	5%	5%			
<i>Les Epinettes</i>	44 823,83	34 571,70	-10 252,13	166 713,98	156 461,85
<i>165 Dépôts de garantie</i>	28 430,50	8 576,50			
	63%	25%			
<i>Hébergement</i>	116 025,24	168 951,29	52 926,05	330 349,15	383 275,20
<i>165 Dépôts de garantie</i>	14 068,84	13 857,51			
	12%	8%			
<i>Aide à domicile</i>	17 875,49	17 203,83	-671,66	27 985,20	27 313,54
TOTAL	280 502,06	334 331,19	53 829,13	1 025 305,21	1 079 134,34

Sur le budget principal 52 000 € ont été investis pour l'acquisition de matériel et de licences informatiques sous la supervision de la DSI, ce qui représente la moitié des dépenses. Le reste se partagent entre l'achat de mobilier pour 8 400 €, l'installation d'une climatisation pour le lieu de vie Calypso 6 900 € et divers matériels pour permettre aux agents d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

En raison du devenir de la résidence, les investissements aux Epinettes se limitent au strict nécessaire. Il s'agit de renouvellements de matériels mis à la disposition des locataires (matelas, plaques de cuisson) ou de remplacements de portes de palier liés à des incivilités.

Début 2022, l'installation de la climatisation dans les deux résidences autonomie a été finalisée représentant une dépense 42 200 €. Face à la vétusté de nombreuses vannes de coupures d'eau et la détection de fuites, il a été décidé le remplacement de l'ensemble des vannes sur le réseau de distribution d'eau de la Calamine pour un montant de 8 665 €. Le reste des dépenses concerne l'achat de frigos mis à disposition des résidents, l'acquisition de deux chariots de ménage ainsi qu'un lave-linge et un sèche-linge.

Pour le Service d'aide à domicile, deux dépenses sont à signaler. L'achat de deux nouveaux vélos électriques pour un montant de 3 979, 74 € et le paiement du solde du logiciel métier pour 5 977 €.

Résultats investissements 2022 dans le périmètre EPRD :

Périmètre EPRD 2022			
Budget / Section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS ANNUELS
Services Paramédicaux	60 320,61	783,68	-59 536,93
EHPAD Corolle	19 857,18	3 217,93	-16 639,25
EHPAD Les Charmilles	70 319,40	23 400,52	-46 918,88
165 Dépôts de garantie	17 886,30	22 173,30	
	25%	95%	
EHPAD Les Clématis	178 058,64	74 354,49	-103 704,15
165 Dépôts de garantie	34 047,60	43 711,20	
	19%	59%	
TOTAL	328 555,83	101 756,62	-226 799,21

TOTAL CCAS	609 057,89 €	436 087,81 €	-172 970,08 €
-------------------	---------------------	---------------------	----------------------

Pour les budgets sous EPRD, nous obtenons un montant annuel déficitaire de 227 000 € (pas de résultat cumulé en raison de la maquette EPRD).

Le SSIAD a continué à moderniser sa flotte automobile en faisant l'acquisition de deux nouveaux véhicules électriques pour une somme de 41 789 €. L'ESAD a également fait l'acquisition d'un véhicule pour un montant de 14 199 €. Le reste des dépenses concerne le renouvellement de matériel informatique.

Les trois EHPAD ont pu bénéficier du Plan d'Aide à l'Investissement du Quotidien financé par la CNSA pour :

- Prévenir les risques de chutes, dénutrition, douleur avec des équipements de rééducation ;
- Améliorer l'accompagnement et les soins des résidents ;
- Améliorer la qualité de vie au travail des professionnels ;
- Aménager les jardins thérapeutiques.

Dans ce cadre, Corolle a obtenu 12 240 €, les Charmilles 20 881 € et les Clématis 23 354 €. Ces subventions ont permis, en concertation avec les agents et les membres du CVS, les achats suivants :

Pour Corolle :

- Une table magique tactile permettant l'animation de temps conviviaux entre résidents de l'hébergement temporaire ou usagers de l'Accueil de jour ;
- Deux chariots de ménage
- Un guidon de transfert.

Pour les Charmilles :

- Du mobilier extérieur ;
- Un abri de jardin ;
- Deux guidons de transfert ;
- Une paroi pliante pour créer des espaces intimes dans les lieux communs ;
- Un système de douche au lit pour les résidents fortement dépendants ;
- Un chariot snoezelen permettant de créer une ambiance calme et reposante pour les personnes atteintes de troubles cognitifs ;

- Un nettoyeur vapeur permettant d'assurer un entretien des communs mais également des chambres.

Pour les Clématis :

- Un lit à eau à destination de l'UPG (création d'un espace de détente pour les résidents) ;
- Un système de douche au lit ;
- Un tensiomètre ;
- Une plateforme de pesée.

Au-delà de ces investissements, on peut noter que les Clématis ont fait l'acquisition d'une nouvelle laveuse barrière pour un montant de 21 240 € et de 25 lits pour l'UPG (44 400 €).

Les Charmilles ont fait l'acquisition de divers matériels de cuisine, ont remplacé un ancien défibrillateur et ont renouvelé une partie du matériel informatique.

ÉLABORATION DES HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES

1/ TENDANCES GENERALES

1-1/ Évolutions globales sur ces dernières années

Comprendre l'économie du CCAS, c'est appréhender sa mutation au fil du temps. Nous vous proposons, en guise d'illustration, un rapide focus sur l'évolution budgétaire depuis quinze ans.

En 2008, l'ensemble des budgets du CCAS dépassait légèrement les 13 millions d'euros. Le principal et l'hébergement représentaient à eux deux 60% de la somme. En 2022, nous sommes à 20 millions. Les deux budgets précédemment cités ne pèsent à peine plus de 30%¹⁶. Les services à l'attention des personnes âgées dépendantes à domicile et en établissement représentent dorénavant près des 2/3 de l'activité financière.

Globalement sur la période, on observe une dynamique légèrement supérieure en termes de recettes (+3,3% par an en moyenne) que de dépenses (+3,1%). Celle-ci est néanmoins très ralentie depuis 2017¹⁷, avec une évolution moyenne par exercice pour les deux de 1,6%.

Sur la nature des dépenses, il y a une certaine stabilité dans le temps. La masse salariale représente entre 68% et 70% chaque année. Les loyers et charges autour de 8%. Seuls les frais de maintenance, très faibles au début de la période, ont fortement augmenté pour avoisiner aujourd'hui les 2,5%. Le CCAS, s'il a évolué, reste un gestionnaire de services et de structures (dont il n'est pas propriétaire). Il en ressort des dépenses de fonctionnement à la faible variété dont 98% tiennent sur moins de dix natures différentes.

Au niveau des recettes, les équilibres sont par contre plus évolutifs. On repère pleinement ici le changement d'activité avec une prise en charge de plus en plus importante de personnes dépendantes. Ainsi l'ARS est aujourd'hui le premier financeur institutionnel. De même le conseil départemental a vu la part de ses dotations croître et ceci sans prendre en considération les financements faits à l'usager via l'APA. Enfin, si la prestation de service reste la première source de recettes, le mode de financement de la dépendance réduit sa part. Ces tendances sont permanentes tout au long de la période, y compris sur ces dernières années malgré la stabilisation de l'activité.

¹⁶ Moins de 10% pour les résidences autonomie.

¹⁷ 2017 représente la première année où l'activité de l'établissement est comparable à aujourd'hui. En effet, entre 2008 et 2017, sont intervenues les fermetures de deux unités de vie Paloma et Corolle (2010), de trois résidences autonomie Clair Soleil (2010), Charmilles et François Boyer (2016) et en parallèle l'ouverture de trois EHPAD Clématis (2010), Corolle (2014) et Charmilles (2016). Au global le CCAS est passé sur la période de 362 places d'hébergement pour personnes autonomes à 131 et de 48 places d'hébergement pour personnes dépendantes à 171.

	2008		2022	
Usagers	6 413 752	48,6%	8 296 387	41,6%
Etat	2 062 413	15,6%	5 569 422	27,9%
CD	125 061	0,9%	1 185 684	5,9%
Ville	3 767 539	28,5%	3 900 000	19,6%
Grand Ch	12 611	0,1%	120 051	0,6%
Autre	823 786	6,2%	863 081	4,3%
Total	13 205 162	100,0%	19 934 625	100,0%

Si l'on s'arrête sur la subvention d'équilibre, celle-ci a augmenté de date à date de 3,5% avec deux pointes au-dessus de 4.000.000 (2015 et 2020), pour une moyenne sur la période à 3.894.420 par exercice. Cette relative stabilité a été permise par plusieurs éléments dont :

- la fermeture de trois établissements¹⁸ avec un soutien de la ville sur le budget hébergement qui est passé de 984.967€ à 435.286 ;
- des économies substantielles réalisées sur le budget principal qui n'a augmenté que de 12% en 15 ans¹⁹.

Elle s'est également faite, comme le relevait l'audit financier conduit par KPMG en 2021, par un fort recul du fond de roulement afin de combler le manque à gagner estimé par le cabinet sur sa période d'étude (2017-2019) à 1.270.000€.

2-2/ Tendances récentes et évolutions prévisibles

L'année qui vient de s'achever a été financièrement difficile. Or, les éléments qui ont ici pesés ne semblent pas devoir s'effacer, à commencer par l'inflation. Très marquée, elle a été particulièrement prégnante sur l'énergie, les fluides et le carburant. Si le bénéfice du bouclier tarifaire sur nos établissements, permet d'en atténuer certaines conséquences, elle pèse sur tous les budgets et toutes les dépenses. D'autant que l'encadrement des tarifs et la nature sociale de l'établissement exclut de faire porter sur l'utilisateur l'ensemble de ces hausses. Même si le gouvernement se veut rassurant, la situation en Ukraine, le ralentissement de l'économie chinoise et la raréfaction des matières premières font craindre des prix en hausse pour encore de nombreux mois avec le creusement du différentiel entre dépenses et recettes.

Autre sujet d'inquiétude, l'évolution de la masse salariale. Celle-ci est portée depuis plusieurs années par des éléments structurels et cumulatifs. Il s'agit tout d'abord d'évoquer l'augmentation du régime indemnitaire intervenue en 2018 et 2019 qui a généré une hausse globale de 440.000€ par an. À cela, il convient d'ajouter plusieurs mesures nationales dont :

- le Ségur qui, bien qu'il soit en grande partie financé, coûte plus de 800.000€ par an ;
- l'augmentation du point d'indice qui représente sur une année pleine 351.000€ et dont l'État n'a assuré le financement que sur les budgets dotés par l'ARS (environ 170.000€) ;
- la hausse régulière du SMIC (celle de mai 2022 coûtera 59.000 € en 2023) ;
- la révision des échelles de rémunérations (+155.000€ en un an).

Le contexte économique-social laisse à penser que d'autres mesures devraient suivre, à commencer par de nouvelles hausses du SMIC, voire une nouvelle revalorisation du point d'indice.

A ces augmentations s'ajoutent les pénuries de personnel dans le secteur médico-social

¹⁹ En comparaison aux 23,5% d'inflation sur la période.

avec des conséquences significatives. En EHPAD, elles génèrent un embrasement des dépenses d'intérim qui frôlent aujourd'hui les 900.000€ occasionnant une dépense supplémentaire d'environ 550.000€²⁰. Au SAAD, elles entraînent une baisse d'activité et donc de recettes (-13,3% depuis 2019 malgré une hausse du tarif horaire). Là encore, il est à craindre que ces difficultés perdurent même s'il est ambitionné, à terme, avec la réorganisation du travail en EHPAD une inversion de tendance au niveau de l'intérim.

Pour permettre à l'institution de passer ce cap, il s'agit à la fois de chercher à booster les recettes mais également à réduire certaines charges. Dans cette optique plusieurs projets sont en cours. À commencer par la réhabilitation des résidences autonomes. Ces structures aux bâtiments vieillissants sont tout à la fois énergivores et coûteuses en maintenance. Des économies substantielles sont donc ici possibles. Elles ne seront néanmoins pas immédiates et risquent même, lors du chantier, d'aggraver le déficit, la réduction du taux d'occupation étant indispensable pour envisager une opération en site occupé. L'idée d'une nouvelle promotion, comme le proposait KPMG, est une autre hypothèse, qui permettrait d'optimiser encore davantage les coûts sans peser sur l'exploitation.

Autre chantier à conduire, la fusion de l'ensemble des prestations à domicile au sein d'un même service. Elle a été initiée en 2022 avec le transfert des repas à l'aide à domicile, favorisant ainsi une optimisation des moyens généraux. Elle devrait se poursuivre avec la mise en place d'un pôle autonomie qui intégrera également le SSIAD.

Le devenir du service travaux est également interrogé. Avec l'inscription dans les effectifs des EHPAD des agents de maintenance, la fermeture des Epinettes et l'arrêt progressif des interventions à domicile, son maintien est de plus en plus questionnant. Les effectifs encore en poste, les solutions alternatives et leurs coûts seront les éléments qui porteront ici les choix finaux.

Le matériel à disposition peut également permettre de réduire certains coûts. C'est ce qui se réalise, depuis deux ans, avec la modernisation de la flotte automobile. En 2025, date de la fin de l'opération, 80% des véhicules seront électriques et la flotte, dans son ensemble, réduite de plus de 50%. Reste à étudier le remplacement éventuel et anticipé des camions frigo et du Dynamobile par des véhicules propres.

En parallèle un plan d'économie d'énergie a été initié avec notamment la réduction des températures, en hiver, dans les établissements et les locaux administratifs.

Il s'agit également de garantir le meilleur taux d'occupation possible. Ébranlé et plus fluctuant depuis la crise Covid, il passe par diverses initiatives. Dans ce cadre, notons :

- le travail engagé avec l'APEI, afin d'accueillir davantage de personnes handicapées vieillissantes dans les résidences autonomes ;
- la prise de deux nouveaux appartements dans le cadre de Chrysalide en 2023 ;
- l'assouplissement des critères d'accueil sur l'hébergement temporaire Corolle avec notamment des places destinées à des personnes en attente d'EHPAD ou souffrant de la maladie de Parkinson.

Enfin, l'entrée de personnes de plus en plus dépendantes en EHPAD avec la réalisation de séjours plus courts va nécessiter de revoir les processus d'entrée afin d'éviter les vacances trop longues et une baisse du taux d'activité qui se dessine.

2/ HYPOTHESES ET ELEMENTS GENERAUX RETENUS

Si chaque budget prévisionnel est présenté individuellement dans la deuxième partie de ce document, il est intéressant de noter sur quelles bases communes ils ont été construits.

²⁰ Différentiel estimé entre recrutement direct et via des sociétés d'intérim.

A/ Les Dépenses principales

1 - Les fluides :

En raison du contexte international et plus particulièrement de la guerre en Ukraine, l'inflation des prix de l'énergie atteint des records. La situation des marchés de l'énergie depuis la fin de l'été 2021 est inédite et se prolonge dans le temps à des niveaux élevés. L'emploi du terme de crise énergétique depuis plusieurs mois démontre les risques réels de difficultés pour garantir l'approvisionnement en énergie lors de pointes de consommation.

Le Gaz :

La hausse du coût du gaz est répercutée par nos fournisseurs :

- ✓ la SCDC pour les deux résidences autonomie, Corolle, les Clématis, Calypso et Chrysalide ;
- ✓ Gaz de Bordeaux pour les Clématis (cuisine uniquement), les Charmilles et la salle du Verger.

Pour la SCDC, il devrait être de 34% (20% si on tient compte du bouclier tarifaire).

Pour Gaz de Bordeaux, les prévisions sont les suivantes.

EHPAD Les Clématis EHPAD Les Charmilles Salle du Verger	Consommation annuelle (estimation base 2021)	Offre 2021	€/MWh	Variation du prix du MWh - base 2021
2021	405 MWh	22 982,00 €	56,69 €	
Simulation 2022	405 MWh	39 283,00 €	96,90 €	71%
Simulation 2023	405 MWh	72 821,00 €	179,63 €	217%
Simulation 2024	405 MWh	61 949,00 €	152,81 €	170%

Achat d'électricité :

Le CCAS en 2020 a adhéré au groupement de commandes de fourniture d'électricité dont le coordonnateur est le SDES (Syndicat départemental d'électricité de Savoie). Ce contrat se révèle particulièrement protecteur pour les années 2022 et 2023. Les fortes hausses constatées sur le marché de l'énergie n'ont ainsi pas été répercutées en intégralité sur le poste électricité. En 2023 il est prévu une évolution de 6 % des coûts d'électricité sur l'ensemble des budgets.

Les mesures pour faire face à la hausse tarifaire de l'énergie :

Face à ces augmentations, le CCAS a établi un plan de sobriété pour limiter l'impact de la hausse des tarifs. Ce plan s'articule principalement sur des mesures relatives aux économies de chauffage en révisant les températures de certains locaux et logements²¹ pour l'ensemble des structures gérées par le CCAS. Il est également prévu une sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs sur les gestes à adopter au quotidien permettant d'avoir un impact sur les consommations d'énergie. Une réflexion est également initiée sur la pose d'horloge sur certains matériels ou installations afin de garantir une extinction en dehors des périodes d'utilisation.

²¹ Par exemple dans les résidences autonomie baisse de 1° le jour passant de 22° à 21°. L'ensemble des bureaux administratifs passent à 19°.

Dans ce contexte, le gouvernement a également mis en place une politique protectrice pour le secteur médico-social. Le bouclier tarifaire gaz va ainsi s'appliquer pour les établissements hébergeant des personnes âgées. Les structures concernées vont pouvoir bénéficier de l'aide couvrant l'écart entre le tarif réglementé de vente et le prix réellement facturé. La période couverte court du 1er juillet au 31 décembre 2022. Il est prévu que la mesure soit maintenue pour l'ensemble de l'année 2023. Ce sont les fournisseurs qui doivent effectuer les démarches auprès de l'agence de service et paiement pour bénéficier de l'aide. Une fois obtenue le fournisseur rendra celle-ci au client. Pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022 elle est estimée à environ 15 000 € pour l'ensemble de nos structures. Concernant l'année 2023, nous sommes sur une évaluation entre 30 et 40 000 €.

En raison de l'impact modéré de la hausse du tarif lié au groupement de commandes, le CCAS ne rentre pas, par contre, dans les critères définis par décret pour bénéficier du bouclier tarifaire électricité.

2 - Les loyers versés à Cristal Habitat :

Comme chaque année il a été tenu compte de l'indice de référence des loyers, soit pour l'année 2023 une augmentation de 3.49 %. Pour rappel en 2021, l'augmentation était de 1,5 % et en 2022 de 0,83 %.

3 - L'achat des repas :

Deux prestataires assurent la fourniture des repas pour le CCAS. SODEXO, dans le cadre d'une DSP dont la ville et le CCAS sont les délégants, fournit les repas pour le service de portage et les deux résidences autonomie. Il est prévu une augmentation des prix de 2.49 % pour la période du 1^{er} septembre 2022 à fin août 2023. Une nouvelle DSP prendra le relais à cette date. Il est fort possible, au vu de l'aspect qualitatif du cahier des charges mais également du contexte inflationniste, que le futur délégataire propose des tarifs en hausse. L'hypothèse budgétaire retenue pour cette future DSP est une hausse de la ligne budgétaire de 5 %.

Le second prestataire, Sud Est Restauration, assure la fabrication des repas au sein des EHPAD²². Début février 2023 le prestataire a fait parvenir un courrier concernant la révision des prix, il sollicite une augmentation d'un peu plus de 7 % justifiée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation – produits alimentaires et l'indice mensuel du coût horaire du travail en restauration. Le budget des EHPAD intègre cette révision.

4 - La maintenance

Pour les dépenses liées aux maintenances et aux réparations au sein des établissements, il a été retenu un taux d'augmentation de 6 % qui tient compte d'une part des indices de révision prévus dans les différents contrats et d'autre part de la vétusté de certaines installations qui nécessite des interventions plus fréquentes du pôle technique ou de prestataires extérieurs.

5 - L'assurance statutaire

Le CCAS a souscrit, dans le cadre d'un groupement de commandes dont le coordonnateur est le Centre de Gestion, une assurance statutaire pour une durée de quatre ans. Pour rappel le taux de cotisation est passé de 5,55 % à 5,12 % en 2022. Cette baisse faisait suite à la réduction des garanties, l'établissement étant passé en auto-assurance sur les risques maternité, paternité, décision prise au vu d'une balance défavorable entre le montant des

²² Les repas de Corolle sont fabriqués sur l'EHPAD des Clématis et la livraison est assurée par le service portage de repas.

cotisations et le montant des remboursements obtenus sur les quatre dernières années mais également au regard de la pyramide des âges. La hausse du point d'indice intervenue en juillet 2022, vient augmenter le montant de la cotisation, l'assiette étant constituée du traitement indiciaire, du complément de traitement indiciaire ainsi que des charges patronales des agents titulaires. Les primes ainsi que la NBI ne sont donc pas couvertes. Le montant de la nouvelle cotisation est estimé à 400 965 € pour l'année 2023 soit une augmentation de 4.8 % par rapport à 2022.

6 - La masse salariale

Afin d'accomplir ces missions tant obligatoires que facultatives ²³ le CCAS comptait 334 agents à la date du 31 décembre 2022 occupant des métiers très variés :

	Titulaires	Contractuels sur poste vacant	Contactuels remplaçants	Total général
Adjoint administratif	24	2	2	28
rédacteur	8	2		10
attaché	9	10	1	20
Adjoint d'animation	4			4
animateur	1	1		2
Adjoint technique	11	1		12
technicien				
Agent social	91	10	35	136
auxiliaire de soins	49	17	12	78
infirmier	19	5		24
cadre de santé	3	1		4
assistant socio-éducatif	7	4	1	12
psychologue		1		1
autres auxiliaires médicaux	1			1
Contrat aidé			2	2
	227	54	53	334

²³ La ville ayant confié au CCAS la compétence personnes âgées et accompagnement des personnes fragiles

Le tableau suivant permet de voir les évolutions de la masse salariale de chaque budget. Il est à noter que le Ségur de la Santé a introduit de façon échelonnée dans le temps et selon les services les mesures suivantes : la prime grand âge, le complément de traitement indiciaire, le passage en catégorie B des auxiliaires de soins, la revalorisation des grilles de rémunérations. Ces évolutions ont profondément bouleversé au sein des établissements médico-sociaux rendant difficile l'analyse des évolutions et par conséquent la comparaison d'une année sur l'autre. Enfin il convient de préciser que le budget 2023 des Charmilles et des Clématis intègre les coûts de la réorganisation avec notamment pour :

- Les Charmilles : 3 postes d'agent social passent d'un temps de travail de 83,8% à 100% et la création d'un poste à 83,8%.
- Les Clématis : 1 poste d'agent social passe de 83,8% à 100% et la création de 3 postes, deux à temps plein et un à mi-temps.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 (hors DM)	CA 2022	BP 2023	Evolution CA 2022 / CA 2021	Evolution BP 2023 / BP 2022	Evolution BP 2023 / CA 2022
Budget Principal	3 184 586 €	3 127 234 €	3 227 754 €	3 394 465 €	3 149 811 €	3 474 000 €	-2,41%	2,34%	10,29%
Epinettes	261 137 €	292 478 €	286 896 €	322 700 €	317 092 €	320 200 €	10,52%	-0,77%	0,98%
Hébergement	1 063 116 €	1 124 934 €	1 102 958 €	1 194 920 €	1 111 618 €	1 146 600 €	0,79%	-4,04%	3,15%
Aide à Domicile	1 531 215 €	1 513 966 €	1 415 817 €	1 412 500 €	1 504 833 €	1 583 300 €	6,29%	12,09%	5,21%
Services Paramédicaux	1 201 315 €	1 184 190 €	1 195 805 €	1 322 350 €	1 393 310 €	1 453 875 €	16,52%	9,95%	4,35%
EHPAD Corolle	726 886 €	663 390 €	728 572 €	793 070 €	845 885 €	849 200 €	16,10%	7,08%	0,39%
EHPAD Les Charmilles	2 410 712 €	2 490 970 €	2 833 423 €	2 677 700 €	3 014 898 €	2 802 100 €	6,40%	4,65%	-7,06%
EHPAD Les Charmilles hors frais d'interim	2 134 187 €	2 161 726 €	2 451 064 €	2 477 700 €	2 586 641 €	2 652 100 €	5,53%	7,04%	2,53%
EHPAD Les Clématis	2 441 551 €	2 664 412 €	2 809 435 €	2 788 750 €	2 961 709 €	3 001 600 €	5,42%	7,63%	1,35%
EHPAD Les Clématis hors frais d'interim	2 177 975 €	2 316 181 €	2 407 928 €	2 483 750 €	2 535 112 €	2 776 600 €	5,28%	11,79%	9,53%
TOTAL	12 820 518 €	13 061 574 €	13 600 660 €	13 906 455 €	14 299 155 €	14 630 875 €	5,14%	5,21%	2,32%

La masse salariale 2023, d'un montant estimé pour l'ensemble des budgets à 14 630 785 € présente une hausse de 5.49 % par rapport au prévisionnel 2022 et de 2.3% par rapport au réalisé 2022. Cette augmentation s'explique par plusieurs raisons :

*La prise en compte de l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 de 3.5 % incluant l'impact sur le complément de traitement indiciaire, soit un coût nouveau de 351 K € en effet année pleine.

Principal CCAS	90 800 €
Hébergement	29 436 €
Services paramédicaux	41 139 €
Aide à Domicile	60 199 €
Corolle : HT et Accueil de jour	15 229 €
Ehpad Charmilles	56 643 €
Ehpad Les Clématis	57 751 €
Total	351 197 €

*L'inscription de crédits portant sur le versement de la prime dite de complément d'indemnité annuel qui impact l'ensemble des budgets du CCAS. Cette prime s'élève pour un agent à temps à complet à 200 € brut.

Principal CCAS	15 637 €
Hébergement	7 163 €
Services paramédicaux	7 725 €
Aide à Domicile	23 566 €
Corolle : HT et Accueil de jour	4 518 €
Ehpad Charmilles	14 792 €
Ehpad Les Clématis	14 767 €
Total	88 168 €

*L'effet année pleine de l'augmentation du SMIC intervenu au 1^{er} avril 2022.

CCAS - Services paramédicaux	519 €
CCAS Corolle	3 114 €
CCAS EHPAD	32 179 €
CCAS Hébergement	5 017 €
CCAS Résidences sociales	779 €
CCAS SAAD	15 484 €
CCAS Administration	1 557 €
Total général	58 649 €

* Le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) versé au titre du Ségur de la Santé qui représente la somme de 237.65 € brut par mois. Au 1^{er} janvier 2023, bénéficiaire du CTI les services suivants du CCAS :

Nom du service	Date d'effet	Date du versement	Bénéficiaires
EHPAD Les Charmilles	1er septembre 2020	Avril 2021	Tout le personnel
EHPAD Les Clématis	1er septembre 2020	Avril 2021	Tout le personnel
EHPAD Corolle	1er septembre 2020	Avril 2021	Tout le personnel
SSIAD	Octobre 2021	Mars 2022	Auxiliaires de soins, infirmiers
ESAD	Octobre 2021	Mars 2022	Auxiliaire de soins, infirmiers
Service d'aide à domicile	Avril 2022	juin 2022	Aides à domicile
Pôle Social	Avril 2022	Janvier 2023	Assistantes sociales
Calypso	Avril 2022	Janvier 2023	Assistantes sociales et animateur
Chrysalide	Avril 2022	Janvier 2023	Assistantes sociales et animateur
Les Epinettes	Avril 2022	Janvier 2023	Assistantes sociales et animateur

Le tableau qui suit indique le coût annuel du complément de traitement indiciaire pour chacun des services concernés.

Nom du service	Montant Brut Annuel 2023	Montant chargé 2023	Financement
EHPAD Les Charmilles	147 800 €	221 700 €	Etat
EHPAD Les Clématis	135 700 €	203 550 €	Etat
EHPAD Corolle	41 265 €	61 898 €	Etat
SSIAD	60 000 €	90 000 €	Etat
ESAD	9 340 €	14 010 €	Etat
Service d'aide à domicile	100 500 €	150 750 €	80 % Département - 20% fonds propres
Pôle Social	17 067 €	25 601 €	Fonds propres
Calypso	6 850 €	10 275 €	Etat
Chrysalide	8 900 €	13 350 €	Département
Les Epinettes	9 130 €	13 695 €	Etat
Total	536 552 €	804 828 €	

* Le Glissement Vieillessement Technicité (changements d'échelon, avancements de grade) avec l'application d'un taux d'évolution de 0,5 %.

B/ Les recettes principales

En 2023, l'objectif est de se situer sur les taux d'occupation actés dans le CPOM pour les EHPAD, de tenir compte pour les résidences autonomie des difficultés d'admission identifiées depuis la crise sanitaire avec des taux d'occupation en baisse par rapport à l'avant crise. Pour les résidences sociales, seul le taux d'occupation de la résidence des Epinettes a été revu à la baisse afin de prendre en compte la requalification du site et la nécessité de poursuivre la libération de certains logements. Dans le détail, cela donne :

- Clématis : 98 % pour l'hébergement définitif et 80 % pour l'hébergement temporaire
- Charmilles : 98 % pour l'hébergement définitif et 80 % pour l'hébergement temporaire
- Corolle – Accueil de Jour : 80 %
- Corolle – Hébergement temporaire : 80 %

- Ma Joie : 87 %²⁴
- La Calamine 90 %²⁵;
- Les Epinettes 80 % (ne tient pas compte des logements libérés dans le cadre de la réhabilitation du site);
- Calypso 99 % ;
- Chrysalide 91%

Pour le service d'aide à domicile, l'activité prévue est de 45 160 heures.

La subvention versée par la ville inscrite dans son ROB est prévue d'être à hauteur de 4 150 000 € contre 3 900 000 € en 2022. Sa répartition est, à ce stade, envisagée comme suit :

Budget principal	2 893 604 €
Corolle - Accueil de jour	285 341 €
Corolle - Hébergement temporaire	132 214 €
Hébergement	466 255 €
Aide à domicile	373 027 €
Services Paramédicaux	0 €
Les Charmilles	139 792 €
Les Clématis	59 767 €
TOTAL	4 150 000 €

C/ Investissement

Les principaux investissements prévus sur 2023 concernent :

- La modernisation des systèmes et des réseaux gérés par le DSI ;
- L'acquisition d'un logiciel de gestion des résidences autonomie, résidences sociales et du service animation ;
- La mise en place d'une barrière d'accès pour le parking de la résidence Ma Joie ;
- L'acquisition d'un nouveau véhicule poursuivant ainsi la modernisation et le renouvellement de sa flotte de véhicules ;
- La poursuite du renouvellement des lits pour l'EHPAD des Clématis ;
- L'aménagement du jardin des Clématis ;
- Le renouvellement de matériel classique (exemple : frigo, extincteurs, blocs de secours, mobilier de bureau...).

D/ Dette

Un seul prêt est en cours sur le budget des Clématis. Il a été consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sur les fonds de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales en 2010 pour la construction de l'EHPAD des Clématis.

Ce prêt est garanti par la Mairie de Chambéry avec les caractéristiques suivantes :

- Montant emprunté : 731 000 € ;
- Durée : 25 ans ;
- Taux effectif global : 0.000 % ;
- Echéance annuelle : 29 240 €.

²⁴ Le taux d'occupation moyen de Ma Joie entre 2018 et 2020 était de 94.6 %

²⁵ Le taux d'occupation moyen de La Calamine entre 2018 et 2020 était de 95 %

Au 31 décembre 2022 le montant des annuités remboursées est de 321 640 €, le capital restant dû s'élève donc à 409 360 €. Il convient d'indiquer que le CCAS joue ici un rôle de « boîte à lettre » puisque Cristal Habitat rembourse chaque année les sommes déboursées.

En outre, on note deux avances remboursables du Conseil Départemental. La première concerne les Clématis :

- Montant avancé : 127 500€ ;
- Durée : 15 ans ;
- Echéance annuelle : 8 500€ ;
- Reste à rembourser : 34 000 €.

La deuxième a trait aux Charmilles :

- Montant avancé : 114 000€ ;
- Durée : 15 ans ;
- Echéance annuelle : 7 600€ ;
- Reste à rembourser : 68 400 €.

3/ PRÉSENTATION DES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Les tableaux qui suivent présentent globalement, puis par budget, les dépenses prévues pour 2023. Il convient de noter au niveau des dépenses :

- La part prépondérante des charges de personnel qui représentent au global 70.76% contre 69 % en 2022. A noter que pour le budget du service d'aide à domicile et le budget des services paramédicaux, la masse salariale dépasse les 90 % avec respectivement 92.4 % et 90,9%;
- Le coût des fluides qui représentent 3,83 % pour atteindre au global des budget la somme de 646 904€;
- Les loyers versés à Cristal habitat qui pèsent pour 6.88 % dans le total des dépenses ;
- Les charges liées aux maintenances des différents bâtiments et de leurs installations techniques : 2,30% ;
- Le coût en augmentation de l'assurance des risques statutaires suite à l'augmentation du point d'indice (1.94%).

Au niveau des recettes :

- La part des crédits relatifs aux prestations de service, autrement dit à ce qui est versé par l'utilisateur, qui se monte à 41 % au global des budgets ;
- Les crédits de l'ARS affectés aux soins qui représentent près de 24.68 % des recettes ;
- La part de la subvention Ville qui atteint 20.10 % contre 19.24 % au BP en raison de l'augmentation de 250 000 € ;
- Les dotations du département pour les EHPAD qui représentent un peu moins de 5 % des recettes globales ;
- Le volume des recettes soumis à un CPOM : SAAD, Hébergement, Clématis, Corolle, Accueil de Jour, Charmilles, SSIAD, ESAD et qui en 2023 atteignent 14 761 950 € soit 71.51 % de la globalité des budgets.

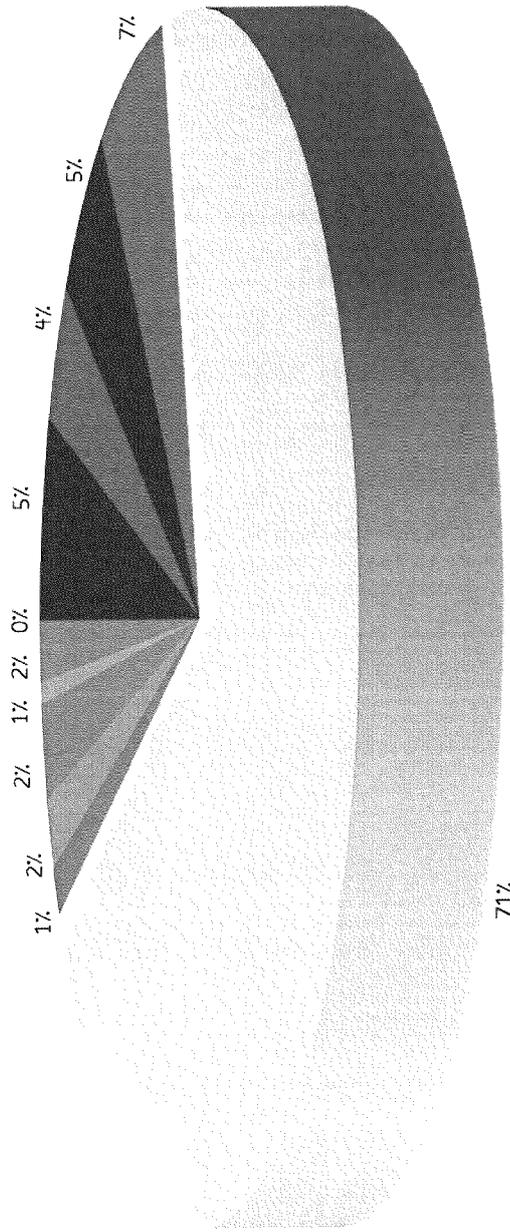
BUDGET PRIMITIF CCAS 2023

Budgets Principal, Hébergement, Aide à Domicile, Epinettes, Services Paramédicaux
Hébergement temporaire, Accueil de jour, EHPAD Les Charmilles et Les Clématis

Répartition par type de dépenses :

Budget Primitif CCAS 2023	DEPENSES
Charges à caractère général	1 103 677 €
Fluides	792 129 €
Repas	1 073 328 €
Locations immobilières, charges locatives et taxes foncières	1 422 648 €
Frais de personnel	14 630 875 €
Refacturation Ville / DSI	268 510 €
Cotisations risques statutaires	400 965 €
Autres charges de fonctionnement	531 032 €
Secours	119 500 €
Dotations aux amortissements et provisions	334 982 €
Résultat de fonctionnement reporté	- €
TOTAL	20 677 646 €

**REPARTITION PAR TYPE DE DEPENSES
BUDGET PRIMITIF CCAS 2023**

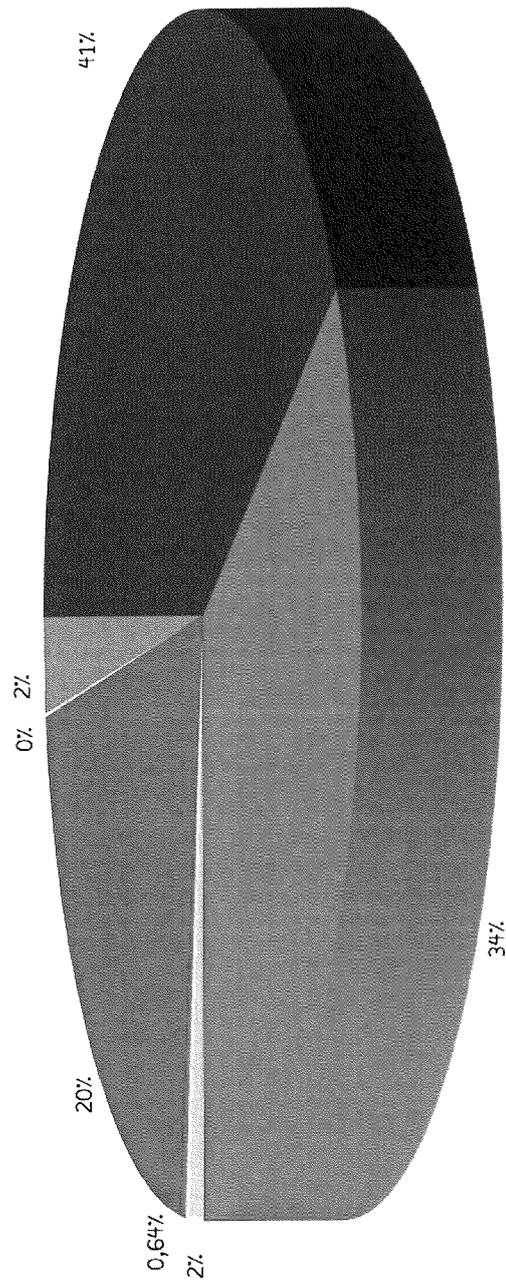


- Charges à caractère général
- Fluides
- Repas
- Locations immobilières, charges locatives et taxes foncières
- Frais de personnel
- Refacturation Ville / DSI
- Cotisations risques statutaires
- Autres charges de fonctionnement
- Secours
- Dotations aux amortissements et provisions
- Résultat de fonctionnement reporté

Répartition par type de recettes :

Budget Primitif CCAS 2023	RECETTES
Prestations de services	8 459 749 €
Subventions autres (dont forfait soins et Grand Chambéry)	6 964 164 €
Remb. Sur rémunérations du personnel	390 735 €
Autres produits	132 392 €
Subvention d'équilibre	4 150 000 €
Reprises sur provisions	20 000 €
Résultat de Fonctionnement reporté	527 464 €
TOTAL	20 644 504 €

**REPARTITION PAR TYPE DE RECETTES
BUDGET PRIMITIF CCAS 2023**



- Prestations de services
- Subventions autres (dont forfait soins et Grand Chambéry)
- Remb. Sur rémunérations du personnel
- Autres produits
- Subvention d'équilibre
- Reprises sur provisions
- Résultat de Fonctionnement reporté

Budget Primitif 2023 – Dépenses par grandes masses et par budget

DEPENSES	Budget Principal		Budget Epinettes		Budget Hébergement		Budget Aide à Domicile		Budget Services Paramédicaux		Budget EHPAD Corolle		Budget EHPAD Les Charmilles		Budget EHPAD Les Clématis		Total Général			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Résultat de fonctionnement reporté																				
Charges à caractère général	408 487,00 €	8,31%	230 832,00 €	23,91%	60 182,00 €	2,99%	13 720,00 €	0,80%	18 805,00 €	1,18%	68 146,00 €	6,04%	144 181,60 €	3,52%	159 323,00 €	3,75%	1 103 676,60 €	5,34%		
Fluides	96 873,00 €	1,97%	145 225,00 €	15,04%	211 150,00 €	10,50%	2 165,00 €	0,13%	9 040,00 €	0,57%	32 334,80 €	2,87%	157 130,00 €	3,84%	138 211,50 €	3,25%	792 129,30 €	3,83%		
Repas	183 000,00 €	3,72%			138 457,00 €	6,89%					49 295,00 €	4,37%	335 375,79 €	8,19%	367 200,00 €	8,64%	1 073 327,79 €	5,19%		
Locations immobilières, charges locatives et taxes foncières	215 220,00 €	4,38%	180 000,00 €	18,64%	207 099,00 €	10,30%			14 965,00 €	0,94%	50 204,00 €	4,45%	410 400,00 €	10,03%	344 760,00 €	8,11%	1 422 648,00 €	6,88%		
Refacturation Frais de gestion Ville / Frais informatiques DSI	132 265,00 €	2,69%	2 380,00 €	0,25%	16 075,00 €	0,80%	30 570,00 €	1,78%	18 500,00 €	1,16%	8 815,00 €	0,78%	28 350,00 €	0,69%	31 555,00 €	0,74%	268 510,00 €	1,30%		
Charges de personnel	3 474 000,00 €	70,65%	320 200,00 €	33,16%	1 146 600,00 €	57,04%	1 583 300,00 €	92,41%	1 453 875,00 €	90,94%	849 200,00 €	75,27%	2 802 100,00 €	68,74%	3 001 600,00 €	70,60%	14 630 875,00 €	70,76%		
Cotisations risques statutaires	113 857,00 €	2,32%	11 500,00 €	1,19%	40 375,00 €	2,01%	39 794,00 €	2,32%	32 755,00 €	2,05%	27 156,00 €	2,41%	59 532,00 €	1,45%	75 956,00 €	1,79%	400 965,00 €	1,94%		
Autres charges	58 450,00 €	1,19%	35 000,00 €	3,62%	122 564,00 €	6,10%	32 140,00 €	1,88%	33 174,00 €	2,07%	26 610,00 €	2,36%	117 450,00 €	2,87%	105 644,00 €	2,48%	531 032,00 €	2,57%		
Secours	119 500,00 €	2,43%															119 500,00 €	0,58%		
Dotations aux amortissements	115 240,00 €	2,34%	18 485,00 €	1,91%	67 620,00 €	3,36%	11 665,00 €	0,68%	17 665,00 €	1,10%	16 430,00 €	1,46%	38 527,00 €	0,94%	27 350,00 €	0,64%	312 982,00 €	1,51%		
Dotations aux provisions			22 000,00 €	2,28%													22 000,00 €	0,11%		
Total du Budget	4 916 932,00 €	100%	965 622,00 €	100%	2 010 122,00 €	100%	1 713 354,00 €	100%	1 598 779,00 €	100%	1 128 190,80 €	100%	4 093 046,39 €	100%	4 251 599,50 €	100%	20 677 645,69 €	100%		

Budget Primitif 2023 – Recettes par grandes masses et par budget

RECETTES	Budget Principal		Budget Epinettes		Budget Hébergement		Budget Aide à Domicile		Budget Services Paramédicaux		Budget EHPAD Corolle		Budget EHPAD Les Charmilles		Budget EHPAD les Clématis		Total Général	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Résultat de fonctionnement reporté	527 464,00 €	10,73%															527 464,00 €	2,55%
Remboursement sur rémunérations du personnel	178 900,00 €	3,64%			17 035,00 €	0,85%	37 000,00 €	2,16%			26 000,00 €	2,43%	103 000,00 €	2,53%	28 800,00 €	0,67%	390 735,00 €	1,89%
Ventes de produits fabriqués, prestations de services	846 031,00 €	17,21%	577 533,00 €	59,81%	1 420 725,00 €	70,68%	1 296 032,00 €	75,64%			306 267,74 €	28,67%	1 913 054,81 €	46,92%	2 100 105,57 €	48,67%	8 459 749,12 €	40,98%
Subvention Ville	2 893 604,00 €	58,85%			466 255,00 €	23,20%	373 027,00 €	21,77%			217 555,00 €	20,37%	139 792,00 €	3,43%	59 767,00 €	1,39%	4 150 000,00 €	20,10%
Subvention Grand Chambéry			124 282,00 €	12,87%													124 282,00 €	0,60%
Forfaits et dotations soins									1 578 712,49 €	99,99%	384 720,41 €	36,02%	1 476 817,52 €	36,22%	1 655 357,47 €	36,37%	5 095 607,89 €	24,68%
Dotations APA											130 869,12 €	12,25%	418 373,10 €	10,26%	470 620,74 €	10,91%	1 019 862,96 €	4,94%
Autres subventions	444 754,00 €	9,05%	237 807,00 €	24,63%	41 850,00 €	2,08%											724 411,00 €	3,51%
Autres produits de gestion courante	26 179,00 €	0,53%	6 000,00 €	0,62%	64 257,00 €	3,20%	7 295,00 €	0,43%	130,00 €	0,01%	2 725,00 €	0,26%	25 806,00 €	0,63%			132 392,00 €	0,64%
Reçus sur provisions			20 000,00 €	2,07%													20 000,00 €	0,10%
Total du Budget	4 916 932,00 €	100%	965 622,00 €	100%	2 010 122,00 €	100%	1 713 354,00 €	100%	1 578 842,49 €	100%	1 068 137,27 €	100%	4 076 843,43 €	100%	4 314 650,78 €	100%	20 644 503,97 €	100%

Adresse de réception en préfecture
 0120-257370050-20230303-23_00161-DE
 Date de télétransmission : 13/03/2023
 Date de réception préfecture : 13/03/2023

CHAPITRE 3 Budgets 2023 et Perspectives budgétaires

Pour chaque budget (hormis les Epinettes dont la gestion se termine au 31 décembre 2023), il est proposé au-delà du focus sur l'année 2023, une projection sur les années 2024 à 2026 pour mieux appréhender les évolutions.

Ces projections se basent sur les hypothèses détaillées précédemment. La tendance inflationniste est maintenue pour les trois années suivantes avec néanmoins un ralentissement. Ainsi l'hypothèse d'évolution retenue pour déterminer les charges (sauf fluides et salariales) pour les années 2024 à 2026 est la suivante :

2024	2025	2026
4%	2,10%	1,75%

Pour les fluides, il faut craindre une forte augmentation du prix d'achat de fourniture d'électricité en raison de la fin du marché de groupement de commandes. Le Syndicat Département d'Electricité de Savoie estime que le prix de la fourniture devrait à minima doubler par rapport au marché actuel. Le prix de la fourniture représente un tiers du coût final d'achat d'électricité, les deux tiers restant étant composés de taxes, de frais de transport et de distribution. Pour les projections il a été retenu l'hypothèse suivante :

2024	2025	2026
35%	18%	12%

Pour les frais de personnel, si l'inflation poursuit sa progression, il est fort possible que le Gouvernement acte une nouvelle augmentation du point d'indice qui, en fonction des mécanismes de recettes, ne serait pas entièrement compensée²⁶ et viendrait mettre à mal les équilibres permis en 2023 par une augmentation de la subvention de la ville. Il convient également de tenir compte d'une possible augmentation du SMIC avec une revalorisation des bas salaires ainsi que du glissement vieillesse technicité. L'hypothèse suivante a été retenue pour déterminer les frais de personnel pour la période 2024-2026 :

2024	2025	2026
3,00%	1,20%	1,00%

Les évolutions de recettes pour les prestations de service et les loyers reprennent les taux d'inflation retenu pour cette période, sauf pour les EHPAD au vu des évolutions tarifaires pratiquées sur les dernières années. Elles s'appuient également sur le même niveau d'activité (taux d'occupation, nombre de repas, heures réalisées). Pour les dotations du Département et de l'Etat, elles suivent l'évolution de la masse salariale indiquée ci-dessus.

Type de recettes	2024	2025	2026
Prestation de service – hors EHPAD	4,00%	2,10%	1,75%
Prestation de service EHPAD	2,00%	2,00%	1,75%
Loyer	4,00%	2,10%	1,77%
Dotations Département	3,00%	1,20%	1,00%
Dotations Soins	3,00%	1,20%	1,00%

²⁶ Sous condition que les financeurs (ARS - Département) disposent des crédits pour financer cette évolution du point d'indice

1/BUDGET PRINCIPAL

Pour mémoire, ce budget comprend les services de l'administration générale, les directions de secteur, le pôle qualité prévention, le pôle finances, le pôle technique, le service animation, Calypso, Chrysalide et le pôle social.

Les investissements :

Le plan pluriannuel d'investissement prévoit pour l'année 2023 une enveloppe d'un peu moins de 160 000 €. Sur cette somme, environ 100 000 € sont programmés pour l'achat de matériel ou la mise en œuvre de prestations intellectuelles liées à l'informatique.

Le CCAS poursuit le renouvellement de sa flotte automobile avec l'acquisition d'un nouveau véhicule pour environ 17 000 €. Comme chaque année, il est prévu un budget informatique pour renouveler le matériel vieillissant ou cassé. Enfin, le CCAS a obtenu le financement d'un poste supplémentaire d'assistante sociale pour le service Chrysalide ce qui permet d'augmenter le nombre de logements temporaires à destination des jeunes parents, seuls ou en couple. Chrysalide disposera de 19 logement contre 17 actuellement dans le parc locatif social. Il est prévu la somme de 7 000€ pour équiper ces logements.

Le fonctionnement - Dépenses :

Les dépenses à caractère général sont en diminution de 2.63 % de BP à BP. Cette diminution s'explique principalement par l'inscription de crédits importants en 2022 pour la réalisation de prestations intellectuelles :

- Analyse des besoins sociaux - budget de 39 000 €
- Etude sur les risques psychosociaux - budget de 35 000 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur la restauration collective en partenariat, via un groupement de commandes, avec la ville : 9 500 €.

Ces prestations ont débuté en 2022 et s'achèveront en 2023. Les crédits non dépensés ont été basculés en 2023 (environ 50%). Autre dépense non intégrée au budget 2023, l'achat de ballotins de chocolat (-8 000 €=).

L'achat des repas, bien qu'intégrant la hausse des tarifs du prestataire, est à la baisse par rapport au BP 2022 (-12 800 €). Celle-ci est liée à une diminution du nombre de bénéficiaires²⁷. Pour le reste des dépenses à caractère général, sont peu ou prou identiques au budget 2022.

Concernant les charges de personnel, elles sont en augmentation par rapport au BP 2022 (+2.34%). Cette hausse s'explique par :

- L'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice ;
- La mise en œuvre du Ségur de la Santé pour les assistantes sociales (pôle Social, Calypso et Chrysalide) ;
- L'effet année pleine du recrutement de l'assistante social sur le budget Chrysalide (recruté en juin 2022) ;
- L'effet année pleine de l'augmentation du SMIC ;
- Le basculement sur les situations particulières d'un agent de l'EHPAD des Charmilles et d'un agent du service d'aide à domicile, les agents ayant été déclarés inapte à leurs fonctions actuelles ;

Pour partiellement contrebalancer ces augmentations, il n'est pas budgété de crédits pour des ruptures conventionnelles²⁸.

²⁷ Baisse causée par une entrée en établissement, soit l'utilisateur a mis fin à la prestation car il s'agissait d'un besoin provisoire ou il a fait part d'une insatisfaction.

²⁸ Depuis deux ans le CCAS inscrivait la somme de 40 000 €, 3 départs ont été négociés sur les deux dernières années.

A propos des autres dépenses, l'évolution de BP à BP fait apparaître une baisse de 40 % qui s'explique par le fait que l'excédent réalisé en 2021 avait permis de mettre en « réserve » la somme de 188 000 € sur le chapitre de charge de gestion courante, cette opération n'avait pas vocation à être renouvelée.

Le fonctionnement - Recettes :

Il faut rappeler que peu de services génèrent ici des recettes usagers ou l'octroi de dotation. Pour ceux concernés, notons :

- La dotation du conseil départemental de 50 000 € dans le cadre du RSA ;
- Une baisse du nombre de repas au regard du réalisé²⁹ ;
- 97 540 € de refacturation pour le service travaux ;
- 25 000 € de recettes au niveau de l'animation ;
- Le maintien des recettes de l'État pour Calypso 19, 50 € par jour et par place ;
- Le financement d'un poste supplémentaire par le Département pour recruter une assistante sociale supplémentaire sur Chrysalide avec, en contrepartie, deux logements supplémentaires intégré dans le dispositif.

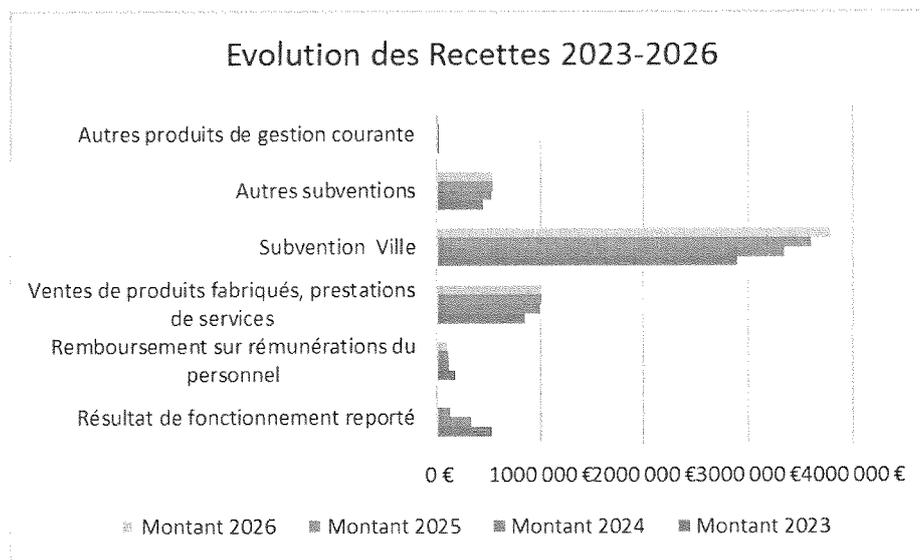
Budget Principal	BP 2022	CA 2022	BP Prév 2023	evol BP 23/22	evol BP 23/CA 22
Dépenses					
Charges à caractère général	1 063 772	935 254	1 035 845	-2,63%	10,76%
Frais de personnel	3 394 465	3 149 811	3 474 000	2,34%	10,29%
Assurance du personnel	113 605	99 947	113 897	0,26%	13,96%
Autres	495 935	256 634	293 190	-40,88%	14,24%
Déficit reporté					
Total	5 067 777	4 441 646	4 916 932	-2,98%	10,70%
Recettes					
Tarifications usagers	851 636	809 709	846 031	-0,66%	4,49%
Financeurs institutionnels	402 038	414 900	444 754	10,62%	7,20%
Subvention Ville	2 912 256	2 840 373	2 893 604	-0,64%	1,87%
Autres	146 981	149 263	205 079	39,53%	37,39%
Excédent reporté	754 866		527 464	-30,12%	
Total	5 067 777	4 214 244	4 916 932	-2,98%	16,67%

Ci-après la projection du budget principal jusqu'en 2026. Il tient compte des hypothèses indiquées ci-dessus. Il intègre également l'impact de la fin de gestion de la résidence sociale des Epinettes ce qui implique à partir du budget 2024 la fin de la refacturation des frais de siège d'un montant de 78 000 € et l'intégration dans le budget principal des dépenses et des recettes de la pension de famille transitoire estimé à 260 000 €. Toujours dans le cadre de cette projection, il a été estimé une baisse du report d'excédent de 200 000 € par an.

²⁹ 38 669 repas distribués en 2021 et 32 936 repas en 2022

DEPENSES	Budget Principal			
	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026
Charges à caractère général	408 487 €	427 826 €	436 811 €	444 455 €
Fluides	96 873 €	156 079 €	184 173 €	206 273 €
Repas	183 000 €	190 320 €	194 317 €	197 717 €
Locations immobilières, charges locatives et taxes foncières	215 220 €	265 169 €	270 737 €	275 475 €
Refacturation Frais de gestion Ville / Frais informatiques DSI	132 265 €	138 926 €	140 593 €	141 999 €
Charges de personnel	3 474 000 €	3 726 220 €	3 770 935 €	3 808 644 €
Cotisations risques statutaires	113 897 €	120 814 €	122 264 €	123 486 €
Autres charges	58 450 €	60 788 €	62 065 €	63 151 €
Secours	119 500 €	119 500 €	119 500 €	119 500 €
Dotations aux amortissements	115 240 €	128 002 €	130 690 €	132 977 €
Total du Budget	4 916 932 €	5 333 643 €	5 432 083 €	5 513 678 €
RECETTES	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026
Résultat de fonctionnement reporté	527 464 €	327 464 €	127 464 €	0 €
Remboursement sur rémunérations du personnel	178 900 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Ventes de produits fabriqués, prestations de services	846 031 €	991 709 €	1 012 535 €	1 030 254 €
Subvention Ville	2 893 604 €	3 338 727 €	3 603 102 €	3 789 013 €
Autres subventions	444 754 €	529 564 €	542 803 €	548 231 €
Autres produits de gestion courante	26 179 €	26 179 €	26 179 €	26 179 €
Total du Budget	4 916 932 €	5 333 643 €	5 432 083 €	5 513 678 €

La projection du BP permet de constater un accroissement du besoin de la subvention d'équilibre expliqué par l'évolution des dépenses plus importantes que les recettes en raison de leur volume.



2/BUDGET LES EPINETTES

La résidence sociale des Epinettes est composée de 180 logements allant du studio au T2 et répartis sur 6 bâtiments. Elle dispose depuis le 1^{er} octobre 2022 d'un triple agrément : celui de résidence sociale pour une centaine de logements, de Foyer de Jeunes Travailleurs pour environ 60 logements et de pension de famille pour 21 places. La convention de location qui lie le C.C.A.S. avec Cristal Habitat arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Afin de mieux appréhender le dernier budget des Epinettes, il convient de rappeler ce qui a été acté par le comité de Pilotage³⁰ en lien avec la réhabilitation du site. Ainsi le bâtiment 100 sera restitué fin mars à Cristal Habitat, le 200 accueille la pension de famille transitoire de 21 places³¹, le bâtiment 400 sera restitué à la fin de l'année à Adoma future gestionnaire de la résidence sociale de 80 places. Sur celui-ci, la demande est de libérer un maximum de logements, sachant qu'il est voué à une destruction et non à une réhabilitation comme envisagé au départ. Face à cette demande, le CCAS a émis un avis favorable sous condition qu'Adoma prenne en charge le coût de ces libérations³², afin de ne pas impacter les recettes et par conséquent d'augmenter le soutien de Grand Chambéry pour équilibrer le budget. A la date de la rédaction de ce rapport, la position d'Adoma n'est pas connue. Le budget tel que monté prévoit un taux d'occupation sur le bâtiment 400 de 75%. Pour le bâtiment 600, il est prévu la libération de 6 à 8 logements pour permettre à Cristal Habitat de réaliser une réhabilitation du bâtiment avec des opérations tiroirs. Il est prévu de restituer le bâtiment au 1^{er} octobre. Concernant les bâtiments 700 et 800 ceux-ci seront exploités à leur plein potentiel et ils seront restitués à la fin de la convention de gestion.

Les Investissements :

Une enveloppe d'un peu moins de 17 000 € a été prévue, elle comprend le renouvellement des meubles et installations mis à disposition des résidents (réfrigérateurs, plaques de

³⁰ Composé des représentants de Grand Chambéry, de Cristal Habitat, des mairies de Barby et de la Ravoire, de l'Etat, du Conseil Départemental et du CCAS

³¹ Une nouvelle convention sera établie avec Cristal Habitat la pension de famille transitoire continuant à fonctionner sur le site des Epinettes au-delà de 2023.

³² En payant le loyer de chaque appartement rendu libre

cuisson, radiateurs...). Il est également prévu l'acquisition d'un logiciel de gestion pour la pension de famille³³ pour 9 000 €.

Le fonctionnement :

Les charges à caractère général diminuent d'un peu plus de 25 % par rapport au BP 2022. Ce chiffre tient compte de la libération des logements et de la restitution des bâtiments à Cristal Habitat au cours de l'année 2023. Ainsi certaines dépenses ont pu être proratisées en fonction du nombre de logements restant en exploitation en 2023. C'est le cas :

- Des fluides (eau, électricité) ;
- De la location immobilière auprès de Cristal Habitat ;
- De la maintenance ;
- De la taxe foncière.

Dans le cadre de la fermeture, il a été inscrit la somme de 15 000 € pour permettre la réalisation d'un accompagnement tant individuel que collectif des agents au vu de l'impact de ce changement.

Les frais de personnel intègrent l'évolution du point d'indice, ainsi que la mise en œuvre du Ségur de la Santé pour les assistantes sociales et les animateurs. A noter que le CCAS a intégré sur le budget principal le mi-temps d'adjoint technique en charge du ménage.

Au niveau des recettes, le montant des prestations de services a été calculé en fonction d'un taux d'occupation en corrélation avec la restitution des logements initiée depuis 2022. Nous sommes à une moyenne de 82 % pour les logements restant sous la gestion des Epinettes en 2023. Tout comme Calypso, la dotation de l'Etat à destination de la pension de famille transitoire évolue favorablement avec la mise à jour du tarif couple d'hôtes. L'Aide à la Gestion Locative Sociale est également revalorisée pour couvrir les dépenses du Ségur sur la partie Résidence Sociale.

Les Epinettes	BP 2022	CA 2022	BP Prév 2023	evol BP 23/22	evol BP 23/CA 22
Dépenses					
Charges à caractère général	749 557	710 620	558 437	-25,50%	-21,42%
Frais de personnel	322 700	317 092	320 200	-0,77%	0,98%
Assurance du personnel	9 340	13 002	11 500	23,13%	-11,55%
Autres	87 550	85 894	75 485	-13,78%	-12,12%
Total	1 169 147	1 126 609	965 622	-17,41%	-14,29%
Recettes					
Tarififications usagers	875 460	828 527	577 533	-34,03%	-30,29%
Financeurs institutionnels	125 259	109 154	237 807	89,85%	117,86%
Subvention Grand Chambéry	126 528	120 051	124 282	-1,78%	3,52%
Autres	41 900	68 877	26 000	-37,95%	-62,25%
Total	1 169 147	1 126 609	965 622	-17,41%	-14,29%

3/BUDGET HÉBERGEMENT

Les Investissements :

D'importants investissements ont été réalisés sur ces deux dernières années pour les résidences autonomie :

³³ Achat mutualisé entre les résidences sociales du CCAS, les résidences autonomie et le service animation.

- Renouvellement des cuisines dans les appartements ;
- Remplacement du système d'appel malade ;
- Climatisation du hall et de la salle de restaurant.

En 2023, les résidences bénéficient d'une enveloppe de 62 500 €. La principale dépense portera sur la mise en place d'une barrière pour la fermeture et la sécurisation du parking Ma Joie. Le montant estimé de cette installation est de 34 000 €. Dans les autres dépenses on retrouve l'achat du logiciel de gestion de résidences pour 12 000 €. Le reste des investissements correspondant à des renouvellements de matériel (réfrigérateurs, extincteurs, blocs de secours, chaises de bureau, PC).

Le fonctionnement :

Les charges à caractère général augmentent en raison de l'évolution du coût des fluides et notamment celui du chauffage urbain (+20 %). Les charges tiennent également compte des nouveaux tarifs pratiqués par le délégataire en charge de la restauration collective.

Concernant les frais de personnel, ceux-ci sont en baisses par rapport au BP 2022, mais celui-ci intégrait le versement du Ségur³⁴ à l'ensemble des agents sociaux.

Les loyers et charges versées à Cristal Habitat sont en hausse suite à l'application de l'Indice de Référence des Loyers soit +3.49%.

Concernant les recettes, elles sont en diminution par rapport au BP 2022 ce dernier prévoyant des recettes provenant du Département pour le financement du Ségur. Comme indiqué ci-dessus, celui-ci n'étant pas versé, et les crédits ne sont donc pas inscrits.

Les recettes des usagers sont en évolution de 6,68 % par rapport au Pré CA 2022 en raison de l'augmentation des loyers validés par le Conseil d'Administration (+3.49%) et des taux d'occupation revus très légèrement à la hausse, 90 % pour la Calamine et 87 % pour Ma Joie. Enfin il est intégré une recette de 10 000 € correspondant au bouclier tarifaire gaz.

³⁴ Voir explication page 9 du présent rapport

Les deux établissements :

Hébergement	BP 2022	CA 2022	BP Prév 2023	evol BP 23/22	evol BP 23/CA 22
Dépenses					
Charges à caractère général	391 455	384 354	425 864	8,79%	10,80%
Locations et charges immobilières	196 642	203 393	207 099	5,32%	1,82%
Frais de personnel	1 194 920	1 111 618	1 146 600	-4,04%	3,15%
Assurance du personnel	43 700	34 864	40 375	-7,61%	15,81%
Autres	174 027	199 768	190 184	9,28%	-4,80%
Déficit reporté					
Total	2 000 744	1 933 997	2 010 122	0,47%	3,94%
Recettes					
Tarifications usagers	1 486 445	1 331 814	1 420 725	-4,42%	6,68%
Subvention Ville	352 889	435 286	466 255	32,13%	7,11%
Autres	161 410	166 897	123 142	-23,71%	-26,22%
Excédent reporté					
Total	2 000 744	1 933 997	2 010 122	0,47%	3,94%

La Calamine

La Calamine	BP 2022	CA 2022	BP Prév 2023	evol BP 23/22	evol BP 23/CA 22
Dépenses					
Charges à caractère général	201 485	196 407	216 410	7,41%	10,18%
Locations et charges immobilières	70 061	72 167	74 302	6,05%	2,96%
Frais de personnel	666 550	629 527	627 800	-5,81%	-0,27%
Assurance du personnel	24 900	20 248	22 255	-10,62%	9,91%
Autres	85 320	98 981	89 648	5,07%	-9,43%
Déficit reporté					
Total	1 048 316	1 017 329	1 030 415	-1,71%	1,29%
Recettes					
Tarifications usagers	823 984	761 441	780 489	-5,28%	2,50%
Subvention Ville	125 577	174 203	197 283	57,10%	13,25%
Autres	98 755	81 685	52 643	-46,69%	-35,55%
Excédent reporté					
Total	1 048 316	1 017 329	1 030 415	-1,71%	1,29%

Ma joie

Ma Joie	BP 2022	CA 2022	BP Prév 2023	evol BP 23/22	evol BP 23/CA 22
Dépenses					
Charges à caractère général	189 970	187 948	209 454	10,26%	11,44%
Locations et charges immobilières	126 581	131 226	132 797	4,91%	1,20%
Frais de personnel	528 370	482 091	518 800	-1,81%	7,61%
Assurance du personnel	18 800	14 616	18 120	-3,62%	23,98%
Autres	88 707	100 787	100 536	13,33%	-0,25%
Déficit reporté					
Total	952 428	916 668	979 707	2,86%	6,88%
Recettes					
Tarifications usagers	662 461	570 374	640 236	-3,35%	12,25%
Subvention Ville	227 312	261 083	278 972	22,73%	6,85%
Autres	62 655	85 212	60 499	-3,44%	-29,00%
Excédent reporté					
Total	952 428	916 668	979 707	2,86%	6,88%

Projection 2023-2026 pour les deux résidences autonomie

DEPENSES	Budget Hébergement			
	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	60 182 €	62 589 €	63 904 €	65 022 €
Fluides	211 150 €	275 730 €	325 361 €	364 405 €
Repas	138 457 €	143 995 €	147 019 €	149 592 €
Locations immobilières, charges locatives et taxes foncières	207 099 €	215 383 €	219 906 €	223 754 €
Refacturation Frais de gestion Ville / Frais informatiques DSI	16 075 €	16 557 €	16 756 €	16 923 €
Charges de personnel	1 146 600 €	1 180 998 €	1 195 170 €	1 207 122 €
Cotisations risques statutaires	40 375 €	41 586 €	42 085 €	42 506 €
Autres charges	122 564 €	127 467 €	130 143 €	132 421 €
Secours		0 €	0 €	0 €
Dotations aux amortissements	67 620 €	70 325 €	71 802 €	73 058 €
Dotations aux provisions				
Total du Budget	2 010 122 €	2 134 630 €	2 212 146 €	2 274 803 €
RECETTES	2023	2024	2025	2026
Remboursement sur rémunérations du personnel	17 035 €	17 035 €	17 035 €	17 035 €
Ventes de produits fabriqués, prestations de services	1 420 725 €	1 477 554 €	1 508 583 €	1 534 983 €
Subvention Ville	466 255 €	523 934 €	575 422 €	616 679 €
Autres subventions	41 850 €	41 850 €	41 850 €	41 850 €
Autres produits de gestion courante	64 257 €	74 257 €	69 257 €	64 257 €
Reprises sur provisions				
Total du Budget	2 010 122 €	2 134 630 €	2 212 146 €	2 274 803 €

Cette projection (hors projet de réhabilitation) permet de constater que l'écart entre les recettes et les charges continue à croître année après année, nécessitant une intervention plus importante de la subvention de la ville pour garantir l'équilibre financier des deux structures.

3/BUDGET AIDE À DOMICILE

Il n'est pas prévu d'investissement en 2023 pour ce service.

Fonctionnement :

Depuis plusieurs années le service d'aide à domicile connaît une activité qui fléchit, non en raison d'une absence de demandes mais du fait d'une difficulté à recruter des agents³⁵. Ci-après un tableau retraçant l'activité du service entre 2018 et 2022, nous avons une baisse de 18 % du nombre d'heures réalisées en 5 ans.

HEURES RÉALISÉES	2018	2019	2020	2021	2022
Activité globale en Heures	55 433	54 512	52 412	49 419	45 483

En 2023, le budget a été bâti sur la base d'une activité de 45 160 heures.

Les charges à caractère général sont en diminution, en raison principalement de la diminution du coût de la téléphonie mobile suite à la mise en place d'un nouveau marché. Certaines dépenses (fournitures administratives, autres achats non stockés) ont également été revues à la baisse au vu du réalisé des dernières années.

A propos des frais de personnel, celui intègre le versement du Complément de Traitement Indiciaire ainsi que le remboursement des frais de déplacement des aides à domicile. Ainsi pour l'année 2023 nous arrivons à un chiffrage de 1 583 300 € soit une évolution de 12,09 % par rapport au précédent BP qui n'anticipait pas l'évolution du point d'indice et l'application du Ségur pour les aides à domicile. Les charges de personnel évoluent de 5,21% par rapport au Pré CA 2022, en raison de l'effet année pleine du CTI et de l'évolution du point d'indice auquel vient se rajouter la GVT.

Les recettes tiennent compte de l'évolution des tarifs transmis par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse. L'évolution de subvention d'équilibre est substantielle car 2022 intégrait un excédent de l'année 2021 de 116 000 €, excédent permis suite à des régularisations du département. La baisse des autres recettes correspond en grande partie au remboursement de l'assurance statutaire, en forte diminution, suite à la reconnaissance pour inaptitude d'un agent dont le salaire mais également les remboursements de l'assurance ont été basculés sur les situations particulières du budget principal.

³⁵ Sur trois départs en retraite en 2022, un agent a été recruté

Aide à Domicile	BP 2022	CA 2022	BP Prév 2023	evol BP 23/22	evol BP 23/CA 22
Dépenses					
Charges à caractère général	51 600	56 088	46 455	-9,97%	-17,17%
Frais de personnel y compris indemnités kilométriques	1 412 500	1 504 833	1 583 300	12,09%	5,21%
Assurance du personnel	38 530	38 831	39 794	3,28%	2,48%
Autres	50 044	42 030	43 805	-12,47%	4,22%
Total	1 552 674	1 641 781	1 713 354	10,35%	4,36%
Recettes					
Usagers / ADPA / Caisses	1 117 260	1 228 989	1 296 032	16,00%	5,46%
Subvention Ville	247 300	207 227	373 027	50,84%	80,01%
Autres	72 114	89 565	44 295	-38,58%	-50,54%
Excédent reporté	116 000				
Total	1 552 674	1 525 781	1 713 354	10,35%	12,29%

Projection 2023-2026

DEPENSES	Budget Aide à Domicile			
	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026
Charges à caractère général	13 720 €	14 269 €	14 568 €	14 823 €
Fluides	2 165 €	2 923 €	3 449 €	3 863 €
Repas		0 €	0 €	0 €
Refacturation Frais de gestion Ville / Frais informatiques DSI	30 570 €	31 487 €	31 865 €	32 184 €
Charges de personnel	1 583 300 €	1 630 799 €	1 650 369 €	1 666 872 €
Cotisations risques statutaires	39 794 €	40 988 €	41 480 €	41 894 €
Autres charges	32 140 €	33 426 €	34 128 €	34 725 €
Secours		0 €	0 €	0 €
Dotations aux amortissements	11 665 €	12 132 €	12 386 €	12 603 €
Dotations aux provisions				
Total du Budget	1 713 354 €	1 766 023 €	1 788 244 €	1 806 964 €
RECETTES	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026
Remboursement sur rémunérations du personnel	37 000 €	37 000 €	37 000 €	37 000 €
Ventes de produits fabriqués, prestations de services	1 296 032 €	1 321 953 €	1 337 816 €	1 351 194 €
Subvention Ville	373 027 €	399 775 €	406 133 €	411 475 €
Autres produits de gestion courante	7 295 €	7 295 €	7 295 €	7 295 €
Reprises sur provisions				
Total du Budget	1 713 354 €	1 766 023 €	1 788 244 €	1 806 964 €

La projection permet de constater que la subvention d'équilibre évolue légèrement d'année en année, ces évolutions prévisionnelles de 7 % en 2024 puis d'environ 2 % sur les années suivantes sont conditionnées par :

- La stabilité des effectifs permettant le maintien de l'activité.
- La capacité de la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse et du Département à répercuter l'inflation des dépenses sur les différents tarifs horaires

4 / BUDGETS EHPAD

Il faut rappeler que Les EPRD ne sont pas soumis à l'équilibre budgétaire et peuvent donc être votés soit en présentant un déficit soit un excédent. En cas de déficit, il appartient alors à la structure de démontrer que dans les années à venir les tendances vont s'inverser pour permettre de dégager des excédents et répondre ainsi aux exigences en termes de ratios financiers (capacité d'autofinancement, fonds de roulement, trésorerie, etc.).

L'investissement :

La CNSA, sous la conduite de l'ARS, a renouvelé son soutien aux EHPAD à travers son plan d'aide à l'investissement du quotidien. Le montant du soutien se porte à 23 545 € pour les Clématis et 21 052 € pour les Charmilles. Les dossiers ont été déposés fin octobre 2022 et une réponse est attendue avant la fin du 1^{er} trimestre.

En cas de validation de la part de l'ARS, les dépenses suivantes seront réalisées :

Pour les Charmilles achat :

- de 12 adaptables (4 250 €) ;
- de deux chariots pour la distribution des petits déjeuner³⁶ (5 100 €) ;
- de 5 chariots pour la récupération du linge sale (7 000 €) ;
- d'un bladder scan (4 200 €) ;
- d'un chariot à fond remontant pour la lingerie (1 295 €) ;
- de thermomètres tympaniques (650 €).

Pour les Clématis acquisition :

- de stores pour lutter contre la chaleur de l'été (6 750 €) ;
- de 18 adaptables (6 500 €) ;
- d'une table numérique pour assurer des temps d'animation conviviaux (11 345 €).

Au-delà de ces investissements envisagés dans le cadre du soutien de la CNSA, il faut retenir pour les Clématis l'achat de deux chariots pour le petit déjeuner (5 100 €), le renouvellement d'une partie des lits médicalisés pour environ 60 000 €, l'aménagement du jardin pour 20 000 €, l'acquisition de chaises douches (5 300 €), trois lèves personnes spécifiques pour les personnes à forte corpulence (5 500 €). La somme de 22 000 € a également été prévu pour moderniser l'installation des appels malade.

Les Charmilles a déjà dû investir dans la réparation de la chambre froide (6 700 €), il est également prévu le renouvellement de matelas (6000 €), de faire l'acquisition de différents matériels à destination du personnel pour aider à la prise en charge des résidents (15 000€).

³⁶ Cet achat a été effectué car rendu nécessaire par le projet de réorganisation des EHPAD

Le fonctionnement :

Pour calculer les recettes et les charges il a été fixé les taux d'occupation suivant pour les deux établissements :

- hébergement permanent : 98 % ;
- hébergement temporaire de 80. %.

Budget des Charmilles :

Les charges à caractère général sont en augmentation, puisqu'elles intègrent différentes évolutions dont l'électricité (+6%), les protections (+ 1000 €), les fournitures médicales (+5000 €), la prestation de blanchisserie (+ 9000 €). Enfin les frais de restauration intègrent la révision de 7 % des tarifs du prestataire. A noter que les frais de chauffage sont identiques au BP 2022 en prévision de l'application du bouclier tarifaire gaz.

Les frais de personnel ont été chiffrés à 2 645 000 € intégrant l'évolution du point d'indice, le CIA, l'impact de la réorganisation avec des augmentations de temps de travail et la création d'un poste supplémentaire à 83.8%. Il a également été budgété des frais d'intérim à hauteur de 150 000 €. Bien que le réalisé des frais d'intérim sur ces dernières années soit supérieur, il est considéré que la mise en place de la nouvelle organisation doit permettre des économies sur ce poste.

Les frais de structures sont en augmentation de 3 % par rapport au BP 2022, en raison de la hausse du loyer versé à Cristal Habitat (+13 900 €), de la location plus importante de matériel médical à destination des résidents (+ 3600 €) et de la prime d'assurance du personnel suite à la révision du point d'indice (+ 5500 €).

A noter côté recettes, l'augmentation de la subvention d'équilibre de 14 792 € correspondant au versement du CIA aux agents non financé par les autorités de tutelle.

EHPAD Les Charmilles	BP 2022	CA 2022	BP Prév 2023	evol BP 23/22	evol BP 23/CA 22
Dépenses					
Charges à caractère général	642 775	561 369	665 037	3,46%	18,47%
Locations et charges immobilières	397 436	396 526	410 400	3,26%	3,50%
Frais de personnel	2 677 700	3 014 898	2 802 100	4,65%	-7,06%
Assurance du personnel	54 000	55 146	59 532	10,24%	7,95%
Autres	156 421	166 467	155 977	-0,28%	-6,30%
Total	3 928 332	4 194 406	4 093 046	4,19%	-2,42%
Recettes					
Tarifications usagers	1 857 303	1 877 009	1 913 055	3,00%	1,92%
Dotations financeurs	1 793 258	1 924 937	1 895 191	5,68%	-1,55%
Subvention Ville	125 000	139 792	139 792	11,83%	0,00%
Autres	137 906	186 129	128 806	-6,60%	-30,80%
Total	3 913 466	4 127 867	4 076 843	4,17%	-1,24%

Projection 2023-2026

DEPENSES	Budget EHPAD Les Charmilles			
	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026
Charges à caractère général	144 181,60 €	149 948,86 €	153 097,79 €	155 777,00 €
Fluides	157 130,00 €	200 300,50 €	236 354,59 €	264 717,14 €
Repas	335 375,79 €	348 790,82 €	356 115,43 €	362 347,45 €
Locations immobilières, charges locatives et taxes foncières	410 400,00 €	426 816,00 €	435 779,14 €	443 405,27 €
Refacturation Frais de gestion Ville / Frais informatiques DSI	28 350,00 €	29 200,50 €	29 550,91 €	29 846,42 €
Charges de personnel	2 802 100,00 €	2 886 163,00 €	2 920 796,96 €	2 950 004,93 €
Cotisations risques statutaires	59 532,00 €	61 317,96 €	62 053,78 €	62 674,31 €
Autres charges	117 450,00 €	122 148,00 €	124 713,11 €	126 895,59 €
Secours		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements	38 527,00 €	40 068,08 €	40 909,51 €	41 625,43 €
Dotations aux provisions				
Total du Budget	4 093 046,39 €	4 264 753,73 €	4 359 371,20 €	4 437 293,53 €
RECETTES	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026
Remboursement sur rémunérations du personnel	103 000,00 €	103 000,00 €	103 000,00 €	103 000,00 €
Ventes de produits fabriqués, prestations de services	1 913 054,81 €	1 980 011,73 €	2 039 412,08 €	2 080 200,32 €
Subvention Ville	139 792,00 €	139 792,00 €	139 792,00 €	139 792,00 €
Forfaits et dotations soins	1 476 817,52 €	1 521 122,05 €	1 559 150,10 €	1 598 128,85 €
Dotations APA	418 373,10 €	430 924,29 €	436 095,38 €	440 456,34 €
Autres subventions				
Autres produits de gestion courante	25 806,00 €	25 806,00 €	25 806,00 €	25 806,00 €
Reprises sur provisions				
Total du Budget	4 076 843,43 €	4 200 656,07 €	4 303 255,56 €	4 387 383,51 €

Les projections montrent que l'établissement au regard de l'inflation des coûts qui ne peuvent être répercutés en intégralité sur les recettes et notamment le tarif hébergement resterait déficitaire. La renégociation du CPOM en 2024 devra permettre d'alerter les autorités de tutelle sur l'inadéquation des dotations aux réalités financières vécues par l'établissement.

Budget des Clématis :

Les évolutions des dépenses à caractère général sont dans les même tendance que sur les Charmilles. On retrouve une augmentation des lignes achat d'électricité + 7000 €, achat de protections + 3 600 €, fournitures médicales + 5000 €. Les frais de chauffage ont été estimés à 64 000 € et tiennent compte du bouclier tarifaire gaz.

Les frais de personnel sont de 2 770 000 € et intègrent l'évolution des effectifs³⁷ suite à la mise en œuvre de la réorganisation, il est également prévu la somme de 225 000 € pour les frais d'intérim.

Pour les charges afférentes à la structure, il faut noter la hausse de la ligne location immobilière correspondant au loyer versé à Cristal habitat pour 12 000 €, ainsi que l'assurance du personnel qui progresse de 9 800 €.

EHPAD Les Clématis	BP 2022	CA 2022	BP Prév 2023	evol BP 23/22	evol BP 23/CA 22
Dépenses					
Charges à caractère général	675 235	624 233	696 290	3,12%	11,54%
Locations et charges immobilières	332 791	332 780	344 760	3,60%	3,60%
Frais de personnel	2 788 750	2 961 709	3 001 600	7,63%	1,35%
Assurance du personnel	66 155	63 921	75 956	14,82%	18,83%
Autres	118 262	147 792	132 994	12,46%	-10,01%
Total	3 981 193	4 130 434	4 251 600	6,79%	2,93%
Recettes					
Tarifications usagers	2 032 895	2 013 696	2 100 106	3,31%	4,29%
Dotations financeurs	1 989 511	2 153 590	2 125 978		
Subvention Ville	45 000	59 767	59 767	32,82%	0,00%
Autres	36 300	56 140	28 800	-20,66%	-48,70%
Total	4 103 706	4 283 194	4 314 651	5,14%	0,73%

³⁷ Pour rappel augmentation d'un temps de travail de 0.83 à 100 % et création de 3 postes dont deux à temps plein et poste à mi-temps.

Projection 2023 – 2026

DEPENSES	Budget EHPAD Les Clématis			
	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026
Charges à caractère général	159 323 €	165 696 €	169 176 €	172 161 €
Fluides	138 212 €	176 655 €	208 453 €	233 467 €
Repas	367 200 €	381 888 €	389 908 €	396 790 €
Locations immobilières, charges locatives et taxes foncières	344 760 €	358 550 €	366 080 €	372 541 €
Refacturation Frais de gestion Ville / Frais informatiques DSI	31 555 €	32 502 €	32 892 €	33 221 €
Charges de personnel	3 001 600 €	3 091 648 €	3 128 748 €	3 160 035 €
Cotisations risques statutaires	75 956 €	78 235 €	79 173 €	79 965 €
Autres charges	105 644 €	109 870 €	112 177 €	114 157 €
Dotations aux amortissements	27 350 €	28 444 €	29 041 €	29 554 €
Total du Budget	4 251 600 €	4 423 487 €	4 515 647 €	4 591 891 €
RECETTES	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026
Remboursement sur rémunérations du personnel	28 800 €	28 800 €	28 800 €	28 800 €
Ventes de produits fabriqués, prestations de services	2 100 106 €	2 173 609 €	2 238 818 €	2 283 594 €
Subvention Ville	59 767 €	59 767 €	59 767 €	59 767 €
Forfaits et dotations soins	1 655 357 €	1 705 018 €	1 747 644 €	1 782 597 €
Dotations APA	470 621 €	484 739 €	490 556 €	495 462 €
Reprises sur provisions				
Total du Budget	4 314 651 €	4 451 934 €	4 565 584 €	4 650 219 €

Les projections ci-dessus permettent d'identifier le maintien d'un excédent sur les années à venir, cet excédent reste fragile et passe par le maintien du taux d'occupation de la structure à un niveau élevé (98%) mais également par la maîtrise de la masse salariale qui pèse environ 70 % du budget.

5 /BUDGET COROLLE

Les investissements :

A l'instar des deux EHPAD, Corolle devrait bénéficier du soutien de la CNSA pour un montant de 12 465 €. Les investissements sollicités sont :

- L'achat d'un appareil de rééducation pour 6 000 € ;
- L'acquisition d'une borne multi média méli-mélo disposant d'un large choix de musique (5 350 €) ;
- La conception d'un jardin sensoriel (2 100 €) ;
- La commande de trois fauteuils de repos (1 500 €).

La structure dispose en plus d'une enveloppe de 9 500 € pour lui permettra d'effectuer des achats en cas de casse ou panne définitive de matériel.

Le fonctionnement :

Hébergement temporaire

Le taux d'occupation prévisionnel pour 2023 est de 80 %. Les charges à caractère général tiennent compte des évolutions de l'électricité + 6%, de la prestation de blanchissage à l'extérieur + 8 %, de l'alimentation + 7%. L'ensemble vient justifier une évolution par rapport au BP 2022 +4.33 %.

Pour les charges de personnel elles sont prévues à hauteur de 589 000 €, il est également prévu la somme de 25 000 € pour les frais d'intérim soit 5 000 € supplémentaire par rapport au BP 2022.

Les charges afférentes à la structure sont quasi identiques au BP 2022 puisqu'elles s'élèvent à 85 647 € contre 85 138 € en 2022.

Hébergement Temporaire	BP 2022	CA 2022	BP Prév 2023	evol BP 23/22	evol BP 23/CA 22
Dépenses					
Charges à caractère général	84 333	75 671	87 983	4,33%	16,27%
Locations et charges immobilières	36 270	35 465	37 609	3,69%	6,05%
Frais de personnel	550 970	596 560	614 100	11,46%	2,94%
Assurance du personnel	15 760	16 515	18 793	19,24%	13,79%
Autres	33 108	29 969	29 245	-11,67%	-2,42%
Total	720 441	754 180	787 730	9,34%	4,45%
Recettes					
Tarififications usagers	211 065	243 213	230 640	9,27%	-5,17%
Dotations financeurs	331 230	348 932	331 861	0,19%	-4,89%
Subvention Ville	132 214	132 214	132 214	0,00%	0,00%
Autres	3 266	12 009	13 468	312,37%	12,15%
Total	677 775	736 369	708 183	4,49%	-3,83%

Accueil de jour

Les charges du chapitre 011 évoluent d'environ 7 000 € de BP à BP du fait de l'augmentation des fluides et des prestations de blanchissage et de restauration. Les charges de personnel sont sensiblement à la baisse suite à un départ en retraite pour invalidité. En 2022 l'agent émargeait au budget tout en étant remplacé. Les frais de structures sont stables par rapport à 2022.

La subvention d'équilibre s'établit à 85 341 €. Au vu du BP, il est prévu de réaliser un excédent d'environ 19 500 €

Accueil de Jour	BP 2022	CA 2022	BP Prév 2023	evol BP 23/22	evol BP 23/CA 22
Dépenses					
Charges à caractère général	63 230	58 658	70 608	11,67%	20,37%
Locations et charges immobilières	12 380	12 176	12 595	1,74%	3,44%
Frais de personnel	242 100	249 325	235 100	-2,89%	-5,71%
Assurance du personnel	8 230	7 384	8 363	1,62%	13,27%
Autres	13 570	12 246	13 795	1,66%	12,65%
Total	339 510	339 788	340 461	0,28%	0,20%
Recettes					
Tarififications usagers	63 578	68 825	75 628	18,95%	9,89%
Dotations financeurs	181 365	190 055	183 728		
Subvention Ville	85 341	85 341	85 341	0,00%	0,00%
Autres	15 257	19 321	15 257	0,00%	-21,04%
Total	345 541	363 542	359 955	4,17%	-0,99%

DEPENSES	Budget EHPAD Corolle			
	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026
Charges à caractère général	68 146 €	70 872 €	72 360 €	73 626 €
Fluides	32 335 €	42 837 €	50 548 €	51 432 €
Repas	49 295 €	51 267 €	52 343 €	53 259 €
Locations immobilières, charges locatives et taxes foncières	50 204 €	52 212 €	53 309 €	54 242 €
Refacturation Frais de gestion Ville / Frais informatiques DSI	8 815 €	9 079 €	9 188 €	9 280 €
Charges de personnel	849 200 €	874 676 €	885 172 €	894 024 €
Cotisations risques statutaires	27 156 €	27 971 €	28 306 €	28 589 €
Autres charges	26 610 €	27 674 €	28 256 €	28 750 €
Secours		0 €	0 €	0 €
Dotations aux amortissements	16 430 €	17 087 €	17 446 €	17 751 €
Total du Budget	1 128 191 €	1 173 676 €	1 196 928 €	1 210 955 €
RECETTES	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026
Remboursement sur rémunérations du personnel	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €
Ventes de produits fabriqués, prestations de services	306 268 €	312 393 €	318 641 €	324 217 €
Subvention Ville	217 555 €	217 555 €	217 555 €	217 555 €
Forfaits et dotations soins	384 720 €	396 262 €	401 017 €	405 027 €
Dotations APA	130 869 €	134 795 €	136 413 €	137 777 €
Autres produits de gestion courante	2 725 €			
Total du Budget	1 068 137 €	1 087 005 €	1 099 626 €	1 110 576 €

Comme nous le précisons chaque année, Corolle au global de ses deux services ne parvient pas à s'équilibrer même avec un taux d'occupation de 100 % et l'emploi d'une ou deux personnes sous contrat unique d'insertion permettant d'obtenir un financement de l'Etat. L'intégration dans un EPRD unique avec les deux autres EHPAD permettrait d'amortir le déficit chronique de cet établissement. La situation financière de Corolle devra également faire l'objet d'une discussion lors de la renégociation du prochain CPOM prévue en 2024.

6 /BUDGET SERVICES PARAMÉDICAUX

Le budget des services paramédicaux est constitué des soins infirmiers à domicile et de l'équipe spécialisée Alzheimer.

Les investissements :

Il est budgété l'acquisition d'un cinquième véhicule électrique (21 000 €) pour ce service, la flotte aura été intégralement renouvelée en l'espace de trois ans. Il est prévu la somme de 2 500 € pour le renouvellement d'un PC, l'acquisition de draps de glisse et d'une sangle turner pour aider les agents dans la mobilisation des personnes.

Le fonctionnement :

Par comparaison au BP 2022 les charges à caractère général sont légèrement revues à la baisse au vu du réalisé.

Les charges de personnel qui intègrent les indemnités kilométriques versées au aides soignant sont en augmentation de 9.95 %³⁸ par rapport au BP 2022 et 4.35% par rapport au pré CA. Le chiffre de la masse salariale s'établit à 1 258 300 € pour le SSIAD et à 189 475 € pour l'ESAD. Les crédits du chapitre du personnel prévoient également des dépenses concernant l'intervention d'un prestataire pour de l'analyse de la pratique auprès du personnel pour environ 3 100 € et l'intervention de praticiens pour 3000 €.

Les dépenses afférentes à la structure sont en hausse en raison de l'amortissement des nouveaux véhicules + 6000 €, de la hausse de l'assurance statutaire + 6500 € et de celle des frais de maintenance des logiciels informatique : + 1700 €.

Concernant les recettes, il faut signaler la fin de la perception de remboursements de la part de l'assurance statutaire suite au décès d'un agent qui était en longue maladie.

Services Paramédicaux	BP 2022	CA 2022	BP Prév 2023	evol BP 23/22	evol BP 23/CA 22
Dépenses					
Charges à caractère général	63 431	57 637	61 310	-3,34%	6,37%
Frais de personnel y compris indemnités kilométriques	1 322 350	1 393 310	1 453 875	9,95%	4,35%
Assurance du personnel	32 170	34 873	32 755	1,82%	-6,07%
Autres	36 658	33 223	50 839	38,68%	53,02%
Total	1 454 609	1 519 043	1 598 779	9,91%	5,25%
Recettes					
Dotations financeurs	1 502 454	1 614 020	1 578 712	5,08%	-2,19%
Subvention Ville					
Autres	8 930	9 003	130	-98,54%	-98,56%
Total	1 511 384	1 623 023	1 578 842	4,46%	-2,72%

Projection 2023 – 2026

³⁸ Lors du chiffrage de la masse salariale de 2022, suite à une erreur de formule de calcul le coût d'un agent (50 000 €) n'avait pas été pris en compte.

DEPENSES	Budget Services Paramédicaux			
	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026
Charges à caractère général	18 805 €	19 557 €	19 968 €	20 317 €
Fluïdes	9 040 €	12 204 €	14 401 €	16 129 €
Repas		0 €	0 €	0 €
Locations immobilières, charges locatives et taxes foncières	14 965 €	15 564 €	15 890 €	16 169 €
Refacturation Frais de gestion Ville / Frais informatiques DSI	18 500 €	19 055 €	19 284 €	19 476 €
Charges de personnel	1 453 875 €	1 497 491 €	1 515 461 €	1 530 616 €
Cotisations risques statutaires	32 755 €	33 738 €	34 143 €	34 484 €
Autres charges	33 174 €	34 169 €	34 579 €	35 184 €
Dotations aux amortissements	17 665 €	18 372 €	18 757 €	19 086 €
Total du Budget	1 598 779 €	1 650 150 €	1 672 483 €	1 691 461 €
RECETTES	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026
Forfaits et dotations soins	1 578 712 €	1 626 074 €	1 666 726 €	1 700 060 €
Autres produits de gestion courante	130 €			
Total du Budget	1 578 842 €	1 626 074 €	1 666 726 €	1 700 060 €

La projection permet de constater un déficit prévisionnel sur les trois prochaines années d'une moyenne de 16 500 €. On revient à un excédent à partir de 2026. La question de la maîtrise de la masse salariale est centrale pour ce service puisqu'elle représente plus de 90 % des dépenses. Afin de maintenir un taux d'absentéisme faible, les agents bénéficient, comme leurs collègues en structure et à domicile, de temps d'analyse de la pratique et de formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (formation réalisée en interne par une infirmière travaillant au sein du pôle qualité prévention.)